

L'abdication de la victoire

Par Saint-Brice

Les Allemands n'ont pas perdu de temps à préciser leur attitude dans la question du pacte de garantie. La note française a été remise le 24 août. Trois jours ont suffi à M. Stresemann pour prendre son parti. On dira peut-être que la situation ne prêtait guère aux tergiversations puisqu'il s'agissait seulement de décider pour ou contre une offre de négociation. C'est-à-dire que la Wilhelmstrasse aurait été si prompt à la réponse de la France n'avait pas laissé entendre à l'Allemagne la réalisation de tous ses espoirs ?

Qu'attend l'Allemagne du pacte de garantie ? Oh ! elle n'en a fait aucunement mystère. La première note du 9 février était déjà parfaitement claire. La seconde note du 20 juillet a mis les points sur les i. Son dernier document du 27 août prend bien soin de rappeler que Berlin conserve toutes ses arrière-pensées.

C'est qu'elles sont tout à fait naturelles, ces arrière-pensées. Considérez la situation.

Les vainqueurs se sont laissés bafoués. Ils ont étalé leur impuissance et leurs désaccords. Ils trahissent leurs alarmes en constatant que le traité de paix n'a suffi pas à assurer la paix future, en envisageant de substituer au régime imposé par le vainqueur, un accord de réconciliation avec le vaincu. Comment le dit vaincu pourrait-il ne pas conclure que sa réhabilitation est en marche, qu'une ère nouvelle s'ouvre, que la révision du traité est virtuellement acceptée, que cette révision exploitant les divergences des vainqueurs parviendra à supprimer les derniers avantages qui leur restent.

Quels sont ces avantages ?

Une supériorité de force, toute relative, car les vainqueurs ont consenti dans l'erreur du triomphe à entrevoir leur propre désarmement sans même s'assurer la destruction définitive des possibilités de nuire du trouble paix.

Un état de droit non moins relatif car le traité de Versailles a créé un édifice si fragile et si incomplet que les bénéficiaires eux-mêmes ont prévu une adaptation continue.

La situation étant telle, toute modification d'un équilibre prodigieusement instable ne peut être qu'un déclin des vainqueurs d'hier, à moins que ceux-ci, reconnaissant la mauvaise réalisation de la victoire, ne prennent l'initiative de refaire le traité à leur avantage. C'est ce que la France pou-

vait faire au moment de la Ruhr. Ayant laissé passer l'occasion, elle ne pouvait que perdre à toute modification du statut de Versailles.

C'est ce que les Allemands ont très bien compris. Il est vraiment stupéfiant que les Français ne se rendent pas compte des sacrifices auxquels ils se sont laissés entraîner. Sans doute est-on allé très docilement au début pour leur éviter l'impression de glisser sur la pente. Mais voici que le mouvement s'accélère. Gare à la culbute définitive.

Par le seul fait de ne pas avoir écarté d'urgence et simplement le combiné d'Auberger-Stresemann, nous avons renoncé à traiter l'Allemand en vaincu soumis à de dures servitudes et tenu en suspicion pour l'admettre au régime d'égalité.

En acceptant le principe anglais d'un pacte de garantie limité au Rhin, nous avons consacré la fragilité des autres frontières de l'Allemagne, ouvert la porte aux futures révisions.

En admettant l'entrée dans la Société des Nations d'une Allemagne en état de rébellion ouverte contre les clauses militaires du traité, nous avons préparé la manœuvre qui doit nous retourner contre la France le désarmement.

En nous pliant à l'arbitrage obligatoire que repousse l'Angleterre, nous avons renoncé à toute indépendance de notre politique étrangère.

Qu'on ne vienne pas après cela nous parler du maintien des traités, de la sauvegarde de nos droits de sanction et de nos devoirs de solidarité internationale. La note française du 24 août laisse entendre l'abandon de toutes nos réserves. Nous laisserons poser la question du désarmement général. Nous permettrons à l'Allemagne de jouer de son prétendu désarmement pour couper la route entre le Rhin et la Vistule. Nous consentons à subordonner nos engagements d'alliance à l'appréciation de tiers. Nous renonçons à interpréter seuls les clauses essentielles du traité.

On peut laisser maintenant le champ libre aux juriconsultes. Ils sauront trouver des formules équivoques que chacun pourra interpréter à sa guise. Le beau résultat en vérité. Les applications, quand elles viendront, ne pourront être qu'à notre détriment, puisque le nouveau statut est créé pour substituer un état de conciliation pacifique à la force des vainqueurs qui ont reconnu eux-mêmes leur impuissance. C'est l'abdication de la victoire. SAINT-BRICE.

LA GUERRE DU RIF

Nos troupes continuent à progresser

Fez, 2 septembre. — Depuis la prise du massif du Djebel Amargou, sorte de bastion au centre d'un triangle, dont les sommets sont formés par Fez, El-Bali, Migana et Kollé, des dissidents s'étaient installés sur le Djebel Acherkou, hauteur voisine d'Amargou. De là, ils lançaient des djouch qui leur permettaient d'inquiéter particulièrement la route de Fez-El-Bali à Kuria des Cherarga. La mehalla du pacha Bagdadî campée près de Lelaine, était parfois attaquée la nuit.

Ce matin une opération aurait été déclenchée contre un groupe de 600 dissidents occupant le Djebel Acherkou, par une action combinée des troupes françaises et de la mehalla du pacha Bagdadî. Les résultats n'ont pas encore connus.

Sur le front du 19^e corps, la progression continue au nord de Cheyabe avec comme objectif, Djorfata, dont aux premières nouvelles, nous aurions occupé les hauteurs environnantes. Toutefois ces renseignements ne sont pas confirmés officiellement.

Dans la matinée les chefs du bureau de renseignements de la tacha de Taza se sont réunis au siège de la région de Fez et ont donné au général de Chambrun des renseignements sur la situation politique dans les tribus.

Les affaires d'Abd-el-Krim vont mal

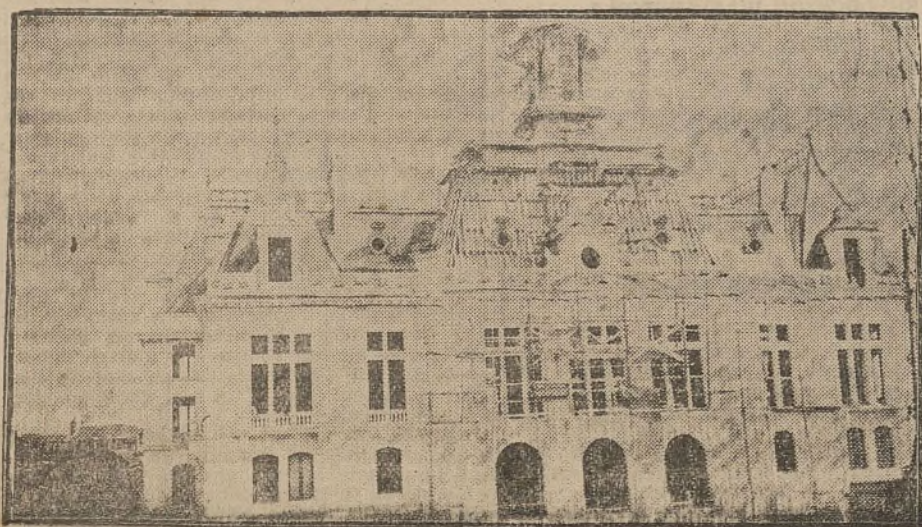
Fez, 2 septembre. — Des informateurs, dont la documentation est généralement sûre, rapportent que diverses fractions des tribus des Senhadja ont tenu une importante réunion à Karial, au cours de laquelle le chef Ouzdani, envoyé par Abd-el-Krim, donna lecture d'une lettre adressée par ce dernier aux Senhadja et dans laquelle l'agitateur exaltait leurs vertus guerrières et leur promettait de les incorporer dans l'armée rifaine et leur demandait d'aller renforcer les Beni-Mestara. Les Senhadja répondirent qu'Abd-el-Krim n'avait pas tenu ses promesses jusqu'ici et qu'ils refusaient de se battre en dehors de leur territoire que d'ailleurs, ils sauraient défendre.

De leur côté, les Beni-Zeroual, au cours d'une réunion tenue avant-hier, auraient décidé de faire connaître de nouveau à Abd-el-Krim qu'ils n'étaient pas disposés à prêter main forte aux autres tribus, se réservant cependant d'assurer la défense de leur pays.

Les Beni-Zeroual ne font ainsi que persister dans l'attitude qu'ils ont manifestée depuis quelque temps.

Il est permis de supposer que le nouvel état de position prise par les Senhadja ne doit pas laisser d'inquiéter Abd-el-Krim. Il ne faut pas oublier en effet, que cette tribu constitue la plus grosse partie des forces supplétives rifaines et que ce furent les Senhadja qui furent lancés sur Fez, dès l'ouverture des hostilités.

LE NOUVEL HOTEL DE VILLE DE VICHY



PARIS-CENTRE

Dix-septième année. - N° 6.033

| ABONNEMENTS: | | |
|---------------------|--------|--------|
| | 1 AN | 6 MOIS |
| Nièvre et limitr... | 55.00 | 30.00 |
| Autres départ... | 60.00 | 32.00 |
| Union postale... | 100.00 | 52.00 |

TELEPHONE: 2-47 & 2-43

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

JEUDI

3

SEPTEMBRE 1925

Le comité provisoire Jean BAFFIER s'est réuni hier à "Paris-Centre"

Ainsi que nous l'avions annoncé, le comité provisoire Jean Baffier s'est réuni hier à 16 heures, dans les bureaux de « Paris-Centre » ; étaient présents: MM. E. Bélie, F. Guyonnet, A. Lamy, L. Mohler, G. Montagnon et J. Subert.

Excusés: MM. Hugues Lapaire et Paul Mohler. On sait que le but du comité est de répondre au généreux appel de M. Hugues Lapaire et de glorifier la mémoire du sculpteur Jean Baffier, d'une part, en édifiant une tombe au cimetière de Saucouins; d'autre part, en collaborant largement à l'aménagement du musée municipal de Nevers, d'une salle où les œuvres du maître seront réunies et mises en valeur.

De nombreuses personnalités de Paris, du Berry et du Nivernais tiendront à se grouper pour mener à bonne fin cette noble tâche. Désormais, aussi bien dans le pays où il est né, que dans notre ville qu'il a tant aimée, la mémoire d'un grand artiste survivra et sera honorée comme elle le mérite.

Lettre de M. Hugues Lapaire

Nous avons reçu de M. Hugues Lapaire, vice-président de la Société des Gens de Lettres de France, la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur en chef, Paris-Centre a entendu mon appel. Je l'en remercie. Je savais bien que ma plainte trouverait un écho fraternel dans la belle ville d'art nivernaise.

Nevers a raison de considérer Jean Baffier comme un enfant de son pays car le cher artiste confondait toujours dans un même amour Bourges et Nevers.

« Etant gamin, écrivait-il jadis à l'adresse de son père, j'ai toujours eu l'impression de me trouver dans la ville de mon père, quand j'allais commencer à m'occuper aux ouvrages de la vigne tenant à la région du château d'Apremont ».

Maintenant, Monsieur le Rédacteur en chef, me voilà tranquille...

Jean Baffier a ses racines profondes dans le peuple. Il appartient à la grande famille berriçonne; elle doit être fière d'avoir produit un fils tel que lui. C'est à elle d'enrichir sa tombe et son souvenir.

Je pense que mes compatriotes comprendront enfin ce qu'il y a de douloureux, d'humiliant et d'injuste — de laisser abandonnée comme celle du dernier des déclassés, la tombe de ce noble artiste qui fit tant d'honneur à son pays et dont l'ambition fut simplement de devenir — comme il disait, — un artisan de loyal travail.

Si son œuvre, gravée dans la pierre, le marbre, le cuivre, l'émail, le bois, ne constitue pas un Panthéon, du moins il faut que sa mémoire soit honorée, la loi, la nature, tout cela, toute la vaste étendue qu'il avait pour notre vieille terre berriçonne.

Vous me demandez, monsieur, de faire partie du comité que vous avez l'intention de constituer. J'accepte cet honneur et si mon humble personnalité peut en quoi que ce soit servir l'œuvre de Jean Baffier je vous prie d'en user. Je laisse aux notabilités le soin de réaliser mon geste tout naturel, souhaitant que les esprits s'éveillent en même temps que les cœurs.

Veillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, etc...

HUGUES LAFAIRE

Un service solennel en l'honneur des morts de la guerre a eu lieu à Senlis

Senlis, 2 septembre. — Un service solennel auquel assistait la municipalité, les officiers de la garnison, les magistrats, les fonctionnaires et les représentants des sociétés locales d'anciens combattants et de familles des victimes de la guerre, a eu lieu ce matin à la cathédrale pour commémorer les événements du 2 septembre 1914.

M. l'abbé Chotard, ancien aumônier militaire, chevalier de la Légion d'honneur, prononça une émouvante allocution. A l'issue de la cérémonie religieuse, un cortège comprenant les autorités civiles, militaires, religieuses et la population se rendit au cimetière civil où des gerbes de fleurs ont été déposées sur la tombe de M. Eugène Odent, ancien maire, fusillé avec 26 de ses concitoyens par les soldats allemands.

Le Congrès des mutilés s'est tenu hier

Sedan, 2 septembre. — Les congressistes, après leur réception par la municipalité à la tête de laquelle se trouvait M. Charpentier, sénateur, maire de Sedan, qui leur a adressé quelques paroles chaleureuses et cordiales, se sont réunis au Palais des Sports. La séance fut immédiatement ouverte. Les commissions et sous-commissions ont examiné les vœux et rapports dont elles ont été saisies.

Parmi les principaux vœux déjà acceptés en commission, signalons le vœu relatif à la transformation de la juridiction des pensions, dans le sens du projet déposé par le gouvernement, pour le tribunal des pensions, et s'inspirant des mêmes principes que le projet relatif à la composition du tribunal; la question de l'extension du droit attaché à la carte de priorité sur les transports; la question de l'application de la législation des emplois réservés et de l'emploi obligatoire.

Mais les questions sociales dans leur application aux victimes de la guerre, sont particulièrement à l'ordre du jour et donnent lieu à des suggestions extrêmement intéressantes.

Le Conseil de la Société des Nations a ouvert sa session à Genève



M. PAINLEVÉ a présidé la séance inaugurale



M. P. BONCOUR, délégué français



M. LOUCHEUR, délégué français

Phot. Meurisse Cl. Paris-Centre

M. Painlevé ira à Metz le 11 septembre

Metz, 2 septembre. — M. Painlevé arrivera à Metz le 11 septembre par le train de 10 h. 42. Les honneurs militaires lui seront rendus sur la place de la Gare. Le président du conseil recevra à la préfecture les parlementaires et les membres du conseil général du département. Puis il visitera le cimetière de Chambrière et la Chambre de commerce. Après avoir assisté à un banquet officiel dans les salons de l'hôtel de ville, M. Painlevé se rendra à Fresco, où aura lieu une manifestation des escadriers messins. Le président regagnera ensuite la gare où la bienvenue lui sera souhaitée par les divers corps constitués. Il prendra le train à 7 h. 30.



LIRE EN PAGE 2 : Nos informations de Dernière Heure. EN PAGE 3 : Le championnat international de l'ard à Vichy. Les fêtes d'Entrains. Les courses de dimanche prochain à Tannay et à Decize. EN PAGE 4 : Une conférence catholique à St-Fargeau. Un exploit de bandits près de Vierzon. La circulation des véhicules réglementée à Bourges.

La Pologne et son armée

Le général Gouraud vient de rentrer à Paris après avoir assisté aux grandes manœuvres de l'armée polonaise. Les déclarations à la presse ont été laconiques: « l'armée polonaise est magnifique ». C'est tout. Ce n'est pas assez pour notre curiosité.

J'ai pu rencontrer un officier français qui a combattu dans les rangs polonais et qui a fait de longs séjours en Pologne. Je lui ai demandé de compléter pour les lecteurs de Paris-Centre la déclaration du général Gouraud. Les voici :

Jacques PERICARD.

Pour nous Français, le problème le plus angoissant à l'heure actuelle, est celui de notre sécurité, problème qui intéresse la vie même de la nation, non pas seulement dans un lointain avenir mais au plus proche lendemain.

Car la reconstitution de la puissance militaire allemande, bien que clandestine, progresse rapidement. Il est prudent de ne compter ni sur l'Angleterre, ni sur l'Amérique.

Faisons l'inventaire de nos ressources. Chez nous, elles menacent de ne pas augmenter. En Belgique, avec ses dix millions d'habitants calmes, mais sérieux, tenaces et industrieux, fournirait un appoint important.

La Yougo-Slavie, les Tchèques et les Roumains, surveillent le sud-est de l'Europe. Mais, ce ne sont là que petites nations, petites armées et faibles effectifs.

Par contre, une surprise agréable était réservée, cet été même, aux personnalités militaires françaises invitées officiellement par le gouvernement de Varsovie à suivre les manœuvres de la jeune armée polonaise. N'oublions pas que cette armée se recrute dans un contingent technique, relativement homogène et près de 35 millions de Slaves robustes et intelligents.

Il est bon, à ce sujet, de fixer les idées du Français moyen; de lui faire bien connaître ce peuple qui surviva, en 1920, l'Europe du péril bolchevique.

Que connaissons-nous de lui ? Les officiers français, retour de Pologne en ont raconté dans leurs foyers, beaucoup de mal et beaucoup de bien. De quoi était faite, dans leurs appréciations, leur part de déception ?

Soit dit sans récriminer, car le gouvernement français a fait ce qu'il a pu de 1914 à 1918 pour maintenir le moral d'un peuple nerveux et impressionnable, il faut avouer que le public, chez nous, n'a pas été mis au courant de bien des faits importants de la grande guerre.

Entr'autres choses, il a toujours ignoré ce qui se passait en Pologne avant l'armistice. C'est ce que nous allons essayer de faire connaître en quelques mots.

Dès l'automne 1914, les Empires Centraux jouèrent très adroitement de la corde patriotique toujours vibrante dans le cœur des descendants des *Faucheurs de la mort* (1). D'ailleurs, l'on en était pas à une promesse près; « promettre et tenir » sont deux, surtout par la fourbe Allemande.

De tout temps, la gradation, dans l'antipathie, a été chez nos amis Polonais, la suivante: Envers le Russe, mépris et haine profonde. Pour l'Allemand, haine, mais estime. Enfin, vis-à-vis de l'Autrichien (très libéraux, mais « boubous pas », sentiments très mêlés. L'on en était arrivé à une certaine camaraderie, teintée d'un peu de mépris pour un empire que l'on sentait devoir disparaître un jour. Les Polonais riches étaient bien reçus à la Cour de Vienne, et la bourgeoisie fournissait nombre de fonctionnaires aux villes galiciennes.

Ce fut donc une Pologne indépendante dont le noyau aurait été la Galicie, une Pologne fille de l'Autriche, qui fut promise aux patriotes par les deux empereurs. La première pulsation de l'organisme nouveau ne partit donc ni de Posen ni de Varsovie, ni de Paris, mais bien de Cracovie. Les premières légions de l'indépendance créées dès 1915, polonaises de cœur, étaient en fait des troupes commandées et armées à l'autrichienne, et ayant comme objectif: la Russie, comme ennemi principal; l'armée russe.

Il est bon de faire remarquer qu'après la débâcle des armées tsaristes, ces Légions combattirent à prêter les troupes bolcheviques. L'ennemi n'était pas telle ou telle forme de gouvernement, mais le Russe, uniquement le Russe abhorré. Il est juste également de dire que jamais les jeunes troupes polonaises ne consentirent à combattre la France. Pétalski, leur chef, fut le premier emprisonné par les Allemands pour cette raison.

Ce fut le mérite du président Poincaré de comprendre le danger né, non seulement de cette action militaire (comme toute peu importante en raison de la faiblesse numérique des dites Légions) mais encore de la présence, à l'armistice d'une armée formée imbuë de l'esprit et de la force germaniques.

Dès 1914, les volontaires polonais résidant en France, avaient bien formé l'Étroupe phalange des Bayonnais. Mais il ne s'agissait guère que d'un bataillon faisant partie organiquement de la Légion étrangère (qu'il ne faut pas confondre avec les Légions polonaises dont il est question plus haut).

Ce bataillon était donc destiné, hélas, par grâce d'état, à une quasi destruction glorieuse, qui, chose ignorée de beaucoup de Varsoviens eux-mêmes, le place au rang des plus belles troupes tombées au cours des luttes pour l'indépendance polonaise.

Mais il fallait une véritable armée, capable, au règlement de compte final, de parler au nom d'une Pologne amie de la France. Ce fut l'armée Haller, l'armée dite bleue (parce qu'elle était de drap bleu horizon).

(1) « Faucheurs de la Mort », nom donné aux insurgés polonais qui, dans leur lutte contre les Russes, n'étaient armés que de faux, emmanchés le tranchant en l'air.

l'armée grise, celle que les empires centraux avaient déjà constituée de toutes pièces, pour servir à des buts, dont le principal n'était certes pas l'indépendance de la patrie de Poniatsowski.

L'armée bleue envoyée en Pologne au printemps 1919, formait huit belles divisions instruites selon nos méthodes. Certains commandements étaient encore exercés par des officiers français, qui peu à peu passaient la main à leurs camarades polonais.

Cette armée, comment fut-elle reçue chez elle, dans son propre pays ? La population civile, (surtout l'aristocratie) fut franchement accueillante. Mais l'armée grise, l'armée locale et les fonctionnaires pour la plupart Galiciens, furent moins enthousiastes.

L'esprit de boulon n'est pas spécial à l'armée française. Il faut pardonner aux Polonais un travers que nous partageons avec eux.

Supposez l'arrivée en France, après nos revers de 1870, de troupes de sang français, mais instruites à l'allemande. Et imaginez-vous la réception que leur auraient réservée les vieux Africains qui encadraient nos régiments ?

Vous objecterez ce que vous voudrez: amitié séculaire, prestige de la victoire, etc., etc. D'abord, depuis qu'il existe des armées au monde, jamais un vaincu n'a accepté de reconnaître l'infériorité de ses méthodes d'instruction et d'ignorer leur réforme catégorique. Ce sera l'œuvre de ses enfants, mais lui-même en est bien incapable. Et puis, lui fait le répéter: esprit de boulon, esprit de boulon toujours. Fait dignes de remarque. Ce furent nos officiers de l'active, contrairement à ce qu'on pourrait supposer, qui montrèrent le plus de liant et de bonne volonté dans leurs relations avec leurs camarades de l'armée grise.

Enfin la politique s'en mêla. Bref, au lieu de faire absorber l'armée grise (autrichienne) par l'armée Haller (française), ce fut la contraire qui fut décidé par le gouvernement polonais d'alors.

Ajoutez à cela que le Parlement français, fort maladroitement, non seulement donna prétexte à cette mesure qui allait contre notre influence, mais la rendit inévitable en rappelant brusquement tous les officiers de réserve, malgré un contrat passé en bonne et due forme, par eux avec le gouvernement de Varsovie.

Dans milliers de gradés rentrèrent en France littéralement ébourrés. Ce que furent leurs conversations à leur retour dans leurs foyers, on le devine. Ils propagèrent partout une opinion défavorable à la jeune armée alliée. Opinion fondée à l'époque, mais qu'il est nécessaire de combattre aujourd'hui.

La Pologne, d'ailleurs, devait cruellement expier son imprudence. L'amalgame pouvait donner des résultats satisfaisants avec les armées. La guerre bolchevique survenant immédiatement, ce fut le désastre.

Les troupes tiraillées entre deux tendances opposées, instruites de façon différente (ce qui équivalait à un manque presque complet d'instruction) ne firent pas devant la cavalerie de Budenny. On sait le reste: l'arrivée du général Weygand, la mise au point d'une armée de réserve, et enfin la victoire.

Depuis, politique et commandement ont évolué en Pologne. Les leçons du passé n'ont pas été perdues. La mauvaise impression en apparence, fondée, rapportée par les officiers français de l'armée Haller, reposait sur des travers bien plus que sur des défauts fœnic.

Le Polonais, comme les Français d'ailleurs a ses qualités et ses défauts. Son orgueil national est parfois exagéré. Mais par contre cet orgueil est générateur de grandes actions.

L'armée polonaise se montre en 1925 bien habillée, bien équipée et parfaitement instruite. Si nous ajoutons que la mission française réduite, mais non supprimée, a travaillé à ce qu'on appelle l'équipement arrière que des usines de munitions ont été créées, que la mobilisation a été organisée, méthodiquement, les plus grands espoirs nous sont permis.

Ce peuple d'artistes, de penseurs, peut devenir un peuple de réalisateurs. Moins apathique que les Russes, nos nouveaux alliés, inférieurs en tant que nombre, ont du moins sur eux un grand avantage. Ils ont non seulement le sens, mais la suite de la patrie. Si l'on ajoute à cela que la population s'augmente tous les ans de presque un million de nouveaux-nés, soit un demi-million de futurs et rudes soldats, nous pouvons apporter organce à la parole d'un homme politique de Varsovie, disant dernièrement: « Il faut bien que les gens de Berlin se persuadent que l'armée polonaise, telle qu'elle est aujourd'hui, c'est une force qu'on n'aurait pas en une seule bataille ».

La Pologne n'est pas la Turquie. Ce pays allié n'est pas un homme malade. C'est un jeune gars qui pousse dru. Un peu présomptueux, il a souffert de son inexpérience. Mais il a pour lui un sang neuf, de la

M. Foucault père est employé aux usines de céramiques de Decize depuis soixante-onze ans

Les nécessités de l'information nous ayant pris, ces jours-ci, le plus clair de notre temps, nous avons dû, à notre grand regret, interrompre les recherches entreprises pour découvrir le plus vieil ouvrier de la région du Centre. Que nos lecteurs veillent nous pardonner cette involontaire éclipse.

Notre enquête vient d'être reprise et n'a pas tardé à nous apporter des résultats pour le moins concluants. Nous avons en effet tout lieu de supposer que, cette fois, nous tenons l'objet de nos préoccupations.

M. Antoine Guyot, détenteur actuel du "titre" pour ses 64 années de services consécutifs aux Etablissements Bouchacourt, à Fourchambault, doit s'incliner aujourd'hui devant la supériorité incontestable d'un concurrent qui le laisse tout simplement sept ans derrière lui.

L'usine Boigues. Des cheminées immenses et fumueuses, tendant vers le ciel gris et maussade de ce matin de septembre, leur grand toit rose. De vastes bâtiments remplis de bruit, de fourmillement animation de poussière et de fumée.

M. Boigues est occupé. Un employé nous indique un siège où nous priant d'attendre. D'autres vont, viennent, affairés, et voici qu'arrive un tout petit homme, simplement vêtu, coiffé d'une casquette et auquel nous croyons dérocher la profession de concierge.

Après quelques minutes d'attente, nous sommes introduits dans le bureau directeur où M. Boigues nous reçoit avec sa courtoisie courtoise.

M. Boigues se dirige vers le bureau et appelle son employé. Lorsque parait celui-ci, c'est à peine si nous sommes revenus de notre légitime étonnement.

Celui que nous avions pris pour le pipeteau n'était autre que M. Foucault, le plus vieil ouvrier de la région, qui voudra bien nous l'expliquer, nous pardonner cette méprise. Aussi, pourqu'on vous obligez-vous M. Foucault à paraître 67 ans, alors que vous vîtes le jour en 1858 !

Un adonopale russe parti de Pékin pour faire à Tokio une visite de courtoisie, ne s'est par conformé à l'itinéraire prescrit. Il a été surpris au moment où l'avaleur atterissait sur la zone interdite de Singapour. L'avion a été saisi et l'aviateur envoyé sous escorte à Kobé où il devra fournir des explications.

Nous procédons, après les présentations, à l'interrogatoire d'usage, auquel M. Foucault se soumet complaisamment.

— A quel âge êtes-vous entré à l'usine de céramiques ?

— Je suis entré à l'âge de 14 ans. Je suis entré au service de M. Emile Boigues, le père de mon patron actuel. J'ai à présent plus de 85 ans, puisque je suis né le 9 mai 1840.

Monsieur Foucault, vous avez travaillé pendant 71 ans à la même place, voilà, ne vous semble-t-il pas, de quoi donner à réfléchir. Combien de vieillards ayant travaillé toute leur vie peuvent se vanter d'arriver à un âge aussi avancé dans de si excellentes conditions ? Ils ne sont pas légion, ceux qui travaillent encore à 85 ans.

— Et de la façon dont tu le maintiens, mon vieux Foucault, intervient familièrement M. Boigues, tu atteindras facilement la centaine, que dis-tu de la dépasseras largement.

Nous posons ensuite à M. Foucault quelques questions touchant son travail et nous apprenons ainsi qu'il débuta à 14 ans comme ouvrier, puis ses rares qualités d'ordre et de méthode le firent remarquer de M. Boigues père, qui le fit entrer dans les bureaux de l'usine fonction qu'il n'a jamais cessé de remplir depuis. Il prend chaque jour son travail à 7 h. du matin jusqu'à 5 heures du soir. Il est titulaire de la médaille d'or du travail.

— Ne croyez-vous pas, nous demande son patron qu'un tel homme mériterait bien mieux que cela ? Vous avez du remarquer, je le sais et suis avec lui une familiarité d'ou toute convention est bannie. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? Il m'a vu naître. A dire le vrai, je ne l'ai jamais considéré comme un employé, mais bien comme faisant partie de la famille. Il fait ici ce qu'il veut ; je n'en rapporte à lui, car je suis que tous ses efforts ne tendent qu'à me seconde utilement. En un mot, c'est le maître des employés que je père Foucault et je suis loin de vouloir sa haute ouvrierie d'affaires. Il a de celles-ci un sens inné, fruit d'une longue expérience.

Tel est celui qui détient très certainement le titre de plus vieil ouvrier de notre région.

Et bien ! franchement, ne croyez-vous pas que M. Boigues a raison lorsqu'il dit que tant de fidélité et de dévouement sont bien chèrement récompensés d'une simple médaille du travail ?

— Et ne croyez-vous pas que la Légion d'honneur serait bien à sa place sur la poitrine de M. Foucault. Car enfin, lorsqu'un ouvrier est resté 30 ans dans une maison on lui décerne une médaille de bronze, 20 ans plus tard, c'est-à-dire, lorsque ledit ouvrier a dépassé 50 ans de services dans le même établissement, autre médaille, en vermeil celle-là. C'est fort bien. Mais après ? Mais lorsque cet ouvrier a 20 ans de plus, qu'il est encore là, dans cette maison où tout jeune, il débuta, quelle récompense reçoit-il ? Aucune.

— A notre avis, il y a là une grave injustice à l'égard des vieux serviteurs. Elle doit être au plus tôt réparée. Il faut que lorsqu'un homme a travaillé plus de 70 ans au service des mêmes patrons, le ruban rouge vienne récompenser pleinement celui qui consacrera sa vie entière au travail, celui dont la longue existence pleine de fidélité, de dévouement, de labeur et de probité ne fut qu'un exemple ininterrompu des hautes et belles vertus qui caractérisent la classe ouvrière de notre pays.

En attendant que la récompense qu'il mérite lui soit accordée, que M. Foucault veuille bien trouver ici l'expression de notre grande admiration, sentiment que partageait, nous en sommes certains, tous nos lecteurs.

G. KRAMER

DERNIERE HEURE

D'après M. Clarence Barron il paraît que nous ne payons pas assez d'impôts

New-York, 2 septembre. — On mande de Swampscott : M. Clarence Barron éditeur du Wait Street Journal, qui a rendu visite au président Coolidge, a déclaré à des journalistes. « Le peuple français est plus riche qu'il ne l'a jamais été, mais c'est son refus de payer des impôts plus élevés qui a placé le gouvernement français dans une situation favorable au point de vue financier ».

Le Conseil municipal de Montpellier vote un secours aux employés de banque en grève

Montpellier, 2 septembre. — Le conseil municipal réuni d'urgence à 18 heures pour statuer sur une demande de secours des employés de banque en grève, a voté à l'unanimité un crédit de 5.000 francs. En outre l'assemblée a remboursé au comité les divers frais occasionnés par deux concerts donnés au bénéfice de sa caisse de secours.

M. Painlevé reçoit une délégation de la Fédération des fonctionnaires

Paris, 2 septembre. — M. Painlevé, président du Conseil a reçu ce matin une délégation de la Fédération des fonctionnaires venue l'entretenir à nouveau de la question des traitements.

Les communistes sont condamnés

Paris, 2 septembre. — Quinze communistes étaient arrêtés vendredi dernier, au cours d'une manifestation qui se déroula devant l'ambassade polonaise. Le lendemain, au tribunal des flagrants délits, l'un d'eux, Lucien Pointard était condamné, à un mois de prison, et Louis Tranzar, était renvoyé devant un juge d'instruction, à cause de son jeune âge.

Les treize autres communistes comparaitront aujourd'hui devant le 12^e Chambre correctionnelle présidée par M. Tronche-Macaire, pour violences et outrages à agents. Trois d'entre eux, Adolphe Juhet, Billard et Bureau, qui avaient été arrêtés par M. Guichard, directeur de la police municipale, seront jugés le 16 septembre. M. Guichard étant absent de Paris en ce moment, ils demeureront en prison jusqu'à cette date.

Louis Prévot déclara qu'il n'avait pas injurié les agents, mais ceux-ci, entendus comme témoins, le démentirent formellement. Il a été condamné à un mois de prison.

En ce qui concerne les neuf autres prévenus, M. Gaudel, substitut du procureur de la République, demanda des sanctions énergiques. M^e Gelma présenta leur défense. Puis, le tribunal, après une longue délibération, les condamna tous les neuf sans sursis : Beldou, Martel, Trézé, Morel à un mois de prison et 50 francs d'amende, Blach, 15 jours de prison, Herouard, un mois de prison, Mme J. et, femme du précédent, 15 jours de prison, Yvonne Isola, 19 ans, 15 jours de prison, Enfin, Georges Roy, inculpé de violences sur l'inspecteur principal Calet, à six mois de prison et 100 francs d'amende. Un service d'ordre avait été organisé, mais la police n'eut pas à intervenir, aucun incident ne s'étant produit.

UN SUICIDE QUI EST PEUT-ETRE UN CRIME

Perpignan, 2 septembre. — Lundi, on découvrait, pendu à son domicile, le corps de M. Charles Merche, ancien chaudronnier, âgé de 87 ans, et l'enquête conclut à un banal suicide pour dissensions de famille.

Or, un parent du défunt constata que la corde avec laquelle Merche s'était pendu, avait été coupée, puis le corps avait été déposé à terre, les mains en croix sur la poitrine, et gardant un tronçon de corde autour du cou. L'inconnu qui fit cette opération mystérieuse connaissait les affaires car il s'échappa en fermant la porte.

Mme Merche avait été à l'insu de son mari, une forte somme à sa fille et le défunt en avait contracté un gros chagrin. L'enquête a été reprise.

UN SUICIDE QUI EST PEUT-ETRE UN CRIME

Perpignan, 2 septembre. — Lundi, on découvrait, pendu à son domicile, le corps de M. Charles Merche, ancien chaudronnier, âgé de 87 ans, et l'enquête conclut à un banal suicide pour dissensions de famille.

Or, un parent du défunt constata que la corde avec laquelle Merche s'était pendu, avait été coupée, puis le corps avait été déposé à terre, les mains en croix sur la poitrine, et gardant un tronçon de corde autour du cou. L'inconnu qui fit cette opération mystérieuse connaissait les affaires car il s'échappa en fermant la porte.

Mme Merche avait été à l'insu de son mari, une forte somme à sa fille et le défunt en avait contracté un gros chagrin. L'enquête a été reprise.

UN SUICIDE QUI EST PEUT-ETRE UN CRIME

Perpignan, 2 septembre. — Lundi, on découvrait, pendu à son domicile, le corps de M. Charles Merche, ancien chaudronnier, âgé de 87 ans, et l'enquête conclut à un banal suicide pour dissensions de famille.

Or, un parent du défunt constata que la corde avec laquelle Merche s'était pendu, avait été coupée, puis le corps avait été déposé à terre, les mains en croix sur la poitrine, et gardant un tronçon de corde autour du cou. L'inconnu qui fit cette opération mystérieuse connaissait les affaires car il s'échappa en fermant la porte.

Mme Merche avait été à l'insu de son mari, une forte somme à sa fille et le défunt en avait contracté un gros chagrin. L'enquête a été reprise.

UN SUICIDE QUI EST PEUT-ETRE UN CRIME

Perpignan, 2 septembre. — Lundi, on découvrait, pendu à son domicile, le corps de M. Charles Merche, ancien chaudronnier, âgé de 87 ans, et l'enquête conclut à un banal suicide pour dissensions de famille.

Or, un parent du défunt constata que la corde avec laquelle Merche s'était pendu, avait été coupée, puis le corps avait été déposé à terre, les mains en croix sur la poitrine, et gardant un tronçon de corde autour du cou. L'inconnu qui fit cette opération mystérieuse connaissait les affaires car il s'échappa en fermant la porte.

Mme Merche avait été à l'insu de son mari, une forte somme à sa fille et le défunt en avait contracté un gros chagrin. L'enquête a été reprise.

UN SUICIDE QUI EST PEUT-ETRE UN CRIME

Perpignan, 2 septembre. — Lundi, on découvrait, pendu à son domicile, le corps de M. Charles Merche, ancien chaudronnier, âgé de 87 ans, et l'enquête conclut à un banal suicide pour dissensions de famille.

Or, un parent du défunt constata que la corde avec laquelle Merche s'était pendu, avait été coupée, puis le corps avait été déposé à terre, les mains en croix sur la poitrine, et gardant un tronçon de corde autour du cou. L'inconnu qui fit cette opération mystérieuse connaissait les affaires car il s'échappa en fermant la porte.

Malgré la grève des marins britanniques des paquebots prennent la mer

Londres, 2 septembre. — La grève des marins britanniques semble entrer dans une nouvelle phase. Les compagnies de navigation ont réussi aujourd'hui, malgré les efforts des grévistes, à constituer des équipages et plusieurs paquebots ont pu prendre la mer.

C'est ainsi que le « Majestic », de la White Star Line, est parti ce matin pour New-York. En passant à Cowes, il a pris à son bord 129 marins recrutés en hâte dans la région. Il a pu ainsi quitter les eaux anglaises avec un équipage complet. Ce succès, déclare-t-on au siège des compagnies, est dû surtout à l'activité de l'Association nationale des Anciens marins et soldats de la guerre.

A Hull, les vapeurs « Melville » et « Arabia », ont pu recruter tous les marins nécessaires. On télégraphie de Melbourne, que la situation est toujours aussi tendue en Australie. Ordre a été donné aux grévistes de reprendre le travail dans les 48 heures, sous peine de sanctions graves. On mande d'autre part du Cap que l'Union des mineurs, dont le siège est à Johannesburg, a télégraphié à l'Union des Gens de mer pour lui exprimer sa sympathie et l'encourager à refuser toute réduction de salaires.

Les armateurs de l'Afrique du Sud ont offert de soumettre le différend à l'arbitrage du ministère du travail.

Les dockers de Nantes s'agitent

Nantes, 2 septembre. — De nouveaux incidents viennent de surgir entre les dockers au mois, et les dockers à la journée. Vouant faire respecter la résolution qu'ils avaient prise de se refuser à faire des heures supplémentaires, une cinquantaine de dockers au mois, ayant à leur tête leur président de syndicat, M. Guillemet, ont empêché par la violence, des dockers à la journée qui avaient commencé à décharger le vapeur Arzis, amarré au quai de la Fosse, de prendre le travail. Plainte a été portée contre les agresseurs.

Le sous-marin italien « Veniero » est considéré comme perdu

Venise, 2 septembre. — Un communiqué officiel annonce que toutes les recherches n'ayant pas donné jusqu'à présent de résultat, on doit considérer le sous-marin « Veniero » comme perdu. La présence de tâches de naphte provenant des réservoirs du submersible a d'ailleurs été constatée au large du Cap Passero.

Les voyages de « Paris-Centre »

A l'approche des vacances, et pour répondre aux demandes d'un grand nombre de ses lecteurs, Paris-Centre a décidé d'organiser pour les principales régions de la France, et les plus beaux sites de l'étranger, des voyages en groupe et des voyages individuels à forfait.

Les prix établis comprennent toutes les dépenses : chemin de fer (aller et retour), hôtel, excursions, guides, etc.

Nos voyageurs n'ont ainsi aucun souci et peuvent profiter en toute quiétude des voyages dont les itinéraires ont été très minutieusement étudiés.

Nous tenons une brochure explicative à la disposition des lecteurs que nos voyages intéresseraient et qui voudraient bien nous en faire la demande, en joignant un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

Nous publions aujourd'hui le programme des voyages de « Paris-Centre » aux Pyrénées et en Dauphiné-Savoie.

Les départs ont lieu soit de Nevers, soit de Bourges, soit de Moulins, soit de Montluçon.

Le Dauphiné Savoie

Départs accompagnés les dimanches 6 et 13 septembre

Départs individuels tous les jours

Les Pyrénées

Départs accompagnés tous les samedis

Départs individuels tous les jours

PROGRAMME

1^{er} jour. — Départ de Bourges à 22 h. 22. Départ de Nevers à 20 h. 50. Départ de Moulins à 18 h. 50. Départ de Montluçon à 21 h.

2^e jour. — Arrivée à Toulouse le matin, visite de la ville en voiture, déjeuner, après-midi trajet Toulouse-Lourdes, dîner et coucher à Lourdes.

3^e jour. — Séjour à Lourdes, matin visite de la ville à pied, déjeuner, après-midi excursion en funiculaire au Pic du Jer, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

4^e jour. — Séjour à Lourdes, excursion en auto-car à Gavarnie. Déjeuner à Gavarnie et promenade à pied au pont de neige, dîner et coucher à Lourdes.

5^e jour. — Séjour à Lourdes, matin excursion en auto-car aux Grottes de Betharram, visite des Grottes et retour à Lourdes pour déjeuner, après-midi excursion en auto-car à Gantiers, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

6^e jour. — Trajet Lourdes-Pau, matin visite de Pau et du château. Déjeuner et départ ; dîner en cours de route.

7^e jour. — Arrivée à Moulins le matin. Prix de ce voyage, comprenant : le chemin de fer aller et retour de Moulins à Moulins, séjour dans de très bons hôtels, 3 repas (boisson et service compris), excursions en auto-car, voiture, funiculaire, tous les pourboires et toutes les taxes, trajet en voiture de la gare à l'hôtel et vice-versa.

Prix de Bourges à Bourges : 1^{er} 715 fr. ; 2^e 600 fr. ; 3^e 475 fr. Prix de Nevers à Nevers : 1^{er} 750 fr. ; 2^e 625 fr. ; 3^e 490 fr. Prix de Moulins à Moulins : 1^{er} 700 fr. ; 2^e 585 fr. ; 3^e 470 fr. Prix de Montluçon à Montluçon : 1^{er} 650 fr. ; 2^e 565 fr. ; 3^e 450 fr.

Prolongation d'excursion

6^e jour. — A 14 heures, départ pour Bayonne, visite de la ville, départ pour Biarritz où l'on arrive pour dîner et coucher.

7^e jour. — Séjour à Biarritz, promenade sur la plage ; le rocher de la Vierge, la côte des Basques, le Casino, etc. Après-midi libre. Dîner et coucher à Biarritz.

8^e jour. — Matin départ pour Bordeaux, départ à Bordeaux, après-midi visite de la ville en voiture, dîner, distribution des billets de retour (faculté de prolongation ou d'arrêt en cours de route).

9^e jour. — Arrivée à Bourges, à Nevers, à Moulins ou à Montluçon. Prix de cette prolongation comprenant également tous les frais et guide accompagnateur : 1^{er} cl., 150 fr. ; 2^e cl., 135 fr. ; 3^e cl., 125 fr.

bonne volonté et de la fidélité dans ses affections. Il y a là pour nous un grand réconfort. Que ceux qui ont aujourd'hui la mission ardue de discuter nos intérêts prennent en considération la vitalité de l'armée polonaise, à l'heure où d'autres peuples ingrats parce que puissants, renient la solidarité affirmée solennellement, lorsque les envoyés du quartier général allemand s'agenouillaient humblement dans le wagon-salon du maréchal Foch.

Certaines amitiés sont mortes. Faisons-en notre deuil, et regardons la jeune Pologne agrandir sa place au soleil. A. N. DEPATY.

LA S. D. N. ENBARRASSÉE

Parce que l'Angleterre tient à conserver le pétrole de Mossoul

Genève, 2 septembre. — Le Conseil de la Société des Nations s'est ouvert, ce matin, à 11 heures. C'était au tour de la France de le présider. C'est donc M. Briand qui a déclaré ouverte cette 35^e session et qui a fait voter le renvoi à l'assemblée des divers projets en instance devant le Conseil. C'est ainsi qu'on a renvoyé le projet du sénateur italien Tirado, sur la formation d'une Union internationale de secours aux populations frappées de calamités ; celui de M. Urden, délégué de la Suède, sur la nécessité d'envoyer une commission d'enquête dans certains pays producteurs d'opium ; le rapport sur l'esclavage et sur la protection des femmes et des enfants dans le proche Orient.

Puis M. Briand ayant remercié au nom du Conseil les rapporteurs, a fait lever la séance du Conseil, qui s'est ajournée à demain.

C'est au cours d'une séance privée qui avait précédé la séance publique, qu'on avait décidé d'ajourner au lendemain l'étude du rapport sur le problème de Mossoul.

A demain, à-t-on dit. Mais demain n'y aura-t-il pas un nouvel ajournement ?

On donne de ce renvoi des raisons matérielles, aujourd'hui les Anglais n'étaient pas prêts... D'ailleurs, dit-on, mieux valait vider l'ordre du jour des questions secondaires, avant d'étudier la question si capitale pour le système impérialiste anglais de la délimitation entre la Turquie et l'Irak.

La délégation turque réclame naturellement Mossoul pour la Turquie, mais comme il y a des pétroles, l'Angleterre juge que Mossoul doit lui revenir.

LA GREVE MARITIME PREND UNE NOUVELLE EXTENSION

Londres, 2 septembre. — La grève maritime a pris, ces jours derniers, un caractère assez grave. Les yeux de l'Angleterre sont fixés sur le paquebot géant « Majestic » pour savoir s'il partira ou non de Southampton à destination de New-York.

Plus de 2.000 passagers ont retenu leur place et la compagnie, confiante en la décision des grévistes, a toujours l'espoir de voir le navire partir demain.

La grève semble s'étendre dans les ports de Southampton, Hull et Bristol, et des équipages de volontaires ont dû être engagés d'autres ports.

M. Shinwell, le secrétaire des mines dans l'ancien gouvernement socialiste, qui a pris la tête du mouvement gréviste, est parti pour Liverpool où il a l'intention d'encourager les marins à la résistance.

Par contre, l'Union nationale des marins désapprouve complètement la grève formée par le parti communiste.

Des chauffeurs arrêtés au Natal

Londres, 2 septembre. — On mande de Durban (Natal) que les commandants des paquebots « Union Castle », « Sangho Castle » et « Balmoral Castle » ont donné ordre aux chauffeurs d'alkamer les feux et sur le refus de ceux-ci, les ont mis en état d'arrestation. Ils seront menés aujourd'hui devant les magistrats locaux.

Le nombre des bateaux immobilisés dans le port est actuellement de douze.

UN SUICIDE QUI EST PEUT-ETRE UN CRIME

Perpignan, 2 septembre. — Lundi, on découvrait, pendu à son domicile, le corps de M. Charles Merche, ancien chaudronnier, âgé de 87 ans, et l'enquête conclut à un banal suicide pour dissensions de famille.

Or, un parent du défunt constata que la corde avec laquelle Merche s'était pendu, avait été coupée, puis le corps avait été déposé à terre, les mains en croix sur la poitrine, et gardant un tronçon de corde autour du cou. L'inconnu qui fit cette opération mystérieuse connaissait les affaires car il s'échappa en fermant la porte.

Mme Merche avait été à l'insu de son mari, une forte somme à sa fille et le défunt en avait contracté un gros chagrin. L'enquête a été reprise.

Les Courses

MERGEDRI A CHANTILLY

Prix de Montfautaine. — 1. Heugon, L. Andraut ; 2. Naja, J. Mavassan ; 3. Mlle Fidèle, vicomte Roy. Pari mutuel : 79 et 47, 27 et 12.50, 20 et 9.50, 76 et 23.

Prix de Syrie. — 1. La Caporal, J. Mavassan ; 2. Algérade, F. Carter ; 3. Ostris, M. fillemont. Pari mutuel : 14 et 8.50, 10.50 et 5.50, 10.50 et 6.

Prix de Chantilly. — 1. Trio Irac, E. Martinez de Hoz ; 2. Frioli, comte G. de Chevagnax ; 3. Etoile, L. Kahn. Pari mutuel : 57 et 26.50, 15 et 9.50, 11.50, 17.50 et 10.

Prix d'Halatte. — 1. Boyard, E. Esmond ; 2. Draisie, J.-D. Cohn ; 3. St-Jean du Doigt, Jean Prat. Pari mutuel : 62 et 42.50, 16.50 et 11.50, 19 et 10.50, 13.50 et 7.

Prix de Villiers. — 1. Penthièvre, baron E. de Rothschild ; 2. Garglesse, A. Aumont ; 3. Mauritanie, E. Henriquet. Pari mutuel : 60 et 35.50, 26.50 et 11, 20.50 et 9, 19 et 14.

Prix de Château-Lafite. — 1. Hippocrate, Jean Prat ; 2. Frazer, L. Leyvier ; 3. Néhou, A. Pellier. Pari mutuel : 54.50 et 33, 21 et 12.50, 20.50 et 13, 43.50 et 24.50.

ECHOS

Deux chauffeurs s'injuriant. L'un, à court d'épithètes, lance l'injure nouvelle : « Va donc, Abd el Krim ! »

Le tribunal correctionnel vient de le condamner à l'amende.

Chauffeurs, ne mélez pas les affaires marocaines à vos récriminations professionnelles.

Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrions plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VILLE AVANT QU'IL SOIT UN HEURE DU MATIN. Seuls les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

Revue de la Presse

LA POLITIQUE ALIMENTAIRE

Le Rappel (Edmond de Mesnil) : Le socialisme, qui ne nourrit pas toujours ses hommes, a d'autres Thomas, d'autres Varrées à nourrir, et les radicaux-socialistes de l'école de Fauriol et Buisson sont une espèce rétrograde, qui appartient moins à la politique qu'à la pénelothologie. Jamais contraste ne fut plus saisissant entre la grandeur des problèmes qui accablent une époque, et la petitesse des hommes chargés de les résoudre.

Ceux qui n'ont rien d'autre que le social national et l'ardent amour du Bien Public — pour parler comme Henri IV — sont une faible minorité.

La politique alimentaire domine. Les appétits s'emparent sur la doctrine.

Dans les écuries du pouvoir c'est le pingpong févère des ânes qui se battent autour du râtelier.

L'INDIGENE A L'INSTINCTIF RESPECT DE LA FORCE

L'Echo de Paris : La rude alerte du Maroc doit rappeler au gouvernant la nécessité d'avoir une vraie méthode coloniale. Cette nécessité apparut à l'Italie au lendemain de ses revers d'Abyssinie et détermina la réaction salutaire qui aboutit à la conquête de la Lybie et de la Cyrénaïque.

En 1913, une forte organisation fut créée dans les services ministériels de la Péninsule, et s'appuyant sur les données ethnologiques et psychologiques, si importantes aux colonies, et sur les données économiques rendues plus sérieuses par la dernière guerre, principalement en Afrique.

Le genre d'analyse des populations auxquelles on veut apporter les bienfaits du progrès, cette prospection des âmes, l'Angleterre l'a pratiquée avant l'Italie. Selon des modalités différentes, l'une et l'autre ont réussi à s'imposer à leurs sujets indigènes.

S'imposer est le mot exact. Car un facteur capital est apparu au terme de ces études coloniales : c'est le facteur prestige, indispensable même quand on est aimé, ce qui n'est pas le cas de l'Inde et l'autre ont réussi à s'imposer à leurs sujets indigènes.

S'imposer est le mot exact. Car un facteur capital est apparu au terme de ces études coloniales : c'est le facteur prestige, indispensable même quand on est aimé, ce qui n'est pas le cas de l'Inde et l'autre ont réussi à s'imposer à leurs sujets indigènes.

S'imposer est le mot exact. Car un facteur capital est apparu au terme de ces études coloniales : c'est le facteur prestige, indispensable même quand on est aimé, ce qui n'est pas le cas de l'Inde et l'autre ont réussi à s'imposer à leurs sujets indigènes.

SHYLOCK OU WASHINGTON ?

L'Europe (manchette) : L'Amérique offrira à la France de s'acquitter au moyen de versements annuels allant de 16.500.000 dollars pour la première année jusqu'à 127.000.000 de dollars à payer de la 11^e à la 62^e année.

(United Press, New-York). Lafayette, nous voici !

DECLARATION DE M. HADI PATRIARCHE DE SYRIE AU SUJET DES DRUSES

Le Journal : Les événements qui viennent de se produire ne m'ont, hélas ! pas surpris et je ne comprends pas comment que vos services de renseignements ne les aient pas prévus. Quand les Dr

ALLIER

NIÈVRE

NEVERS

MOULINS
Voici les vendanges

VICHY
Le championnat international de billard

Cinq mille sujets ont acclamé la gracieuse reine d'Entrains

La mort suspecte de M^{me} Louet a été pratiquée hier matin

Comment le Maire de Bourges a réglementé la circulation des véhicules

Communiqué de la préfecture : Il est rappelé aux viticulteurs qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 29 juin 1907, la quantité de piquettes à fabriquer par exploitation est limitée à 40 hectolitres.

L'attention des récoltants est appelée tout particulièrement sur ce point afin qu'ils observent strictement les limitations fixées par la loi.

Une surveillance rigoureuse sera d'ailleurs exercée par l'administration des contributions indirectes et les abus qui viendraient à être découverts seront punis avec sévérité.

LA FIEVRE APTEUSE
L'interdiction qui pesait sur une certaine partie des communes de l'arrondissement de Moulins et d'Yzeure, en raison de la fièvre aphteuse qu'il était déclaré, est levée.

Le temps. — Hier temps nuageux, ondées. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 17° ; à midi, 20° ; maxima, 21° ; minima, 16° ; baromètre 760 mm.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Accidents du travail. — Georges Bouillé, 23 ans, vireur, rue Gambetta, est tombé d'une échelle, se blessant profondément à la main droite, incapable de travail de deux mois.

Le tournoi international de Vichy, qui réunit chaque année les meilleurs amateurs de la région, aura lieu dans la salle de la Restauration, à partir du 8 septembre.

Engagements, 20 francs reçus au siège social, 11, rue du Parc, jusqu'au 7 septembre inclus, au nom du président de l'A. B. V. Ce tournoi sera régi par les règlements de la F. F. A. B.

Les parties se joueront de la façon suivante : 1^{re} catégorie : 300 points, au cadre de 45, à 2 coups, sur billard de 3 m. 10.

2^e catégorie : 300 points, au cadre de 45, à 2 coups sur billard de 3 m. 10.

3^e catégorie : 200 points au cadre de 35, à 2 coups sur billard de 2 m. 80.

4^e catégorie : 200 points, partie libre, coins coupés, sur billard de 2 m. 80.

5^e catégorie : 100 points, partie libre sur billard de 2 m. 80.

6^e catégorie : 75 points, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

7^e catégorie : 50 points, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

8^e catégorie : 25 points, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

9^e catégorie : 10 points, partie libre sur billard de 2 m. 80.

10^e catégorie : 5 points, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

11^e catégorie : 2 points, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

12^e catégorie : 1 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

13^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

14^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

15^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

16^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

17^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

18^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

19^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

20^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

21^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

22^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

23^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

24^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

25^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

26^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

27^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

28^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

29^e catégorie : 0 point, partie libre, sur billard de 2 m. 80.

C'est par un temps magnifique, dans un décor de verdure rehaussé d'un paysage multicolore, et en présence de 5.000 personnes que se sont déroulées dimanche et lundi les fêtes de St-Sulpice, à Entrains.

La veille, une brillante retraite aux flambeaux a parcouru les rues de la ville pendant que les cloches lançaient à toutes volées leur gai carillon et que, là-haut sur la rive gauche du Nohain dominant la ville retentissait une salve de vingt-et-un coups de canon.

Dimanche matin, après le réveil en musique, notre antique « intaranum » fut enlevé par une foule de visiteurs venus de tous les points du département.

A 15 h. 10, le brillant défilé tant attendu commença. En tête venaient les tambours et clairons et la fanfare de Varzy, puis un peloton de jeunes cyclistes aux machines fleuries qui recueillirent de nombreux applaudissements.

A dix pas, la première automobile, conduite par M. Berthaut, et décorée par le même artiste et remplie de fillettes costumées en pages, fait escorte à la reine.

Enfin, la cinquième auto apparaît sous l'aspect d'un gigantesque navire avec voiles et bastingages. Sur les sièges de bâbord et de tribord, deux charmantes jeunes filles jettent une note éclatante parmi l'équipage de ce nouveau Neptune.

Ce char original est dû à notre compatriote M. Paul Centre, secondé par plusieurs de ses voisins.

Nous voici à l'hôtel-de-ville. Après un morceau enlevé avec brio par la fanfare de Varzy, la nouvelle cour fait son entrée dans la maison commune. MM. Cosne, maire, Baubou, adjoint, Prestat, conseiller général, Brossier, conseiller d'arrondissement, plusieurs conseillers municipaux et autres notabilités reçoivent la reine. S'adressant à la reine, le maire, prononce une allocution fort goûtée, à laquelle sa gracieuse Majesté répondit par des remerciements.

Après un défilé magnifique dans les rues et quartiers de la ville, la dislocation eut lieu.

Les courses de dimanche prochain à Tannay

C'est dimanche prochain 6 septembre qu'aura lieu, sur le verdoyant hippodrome de Tannay, les courses hippiques de la ville de Tannay.

Cela fait prévoir qu'elles obtiendront un succès sans précédent. Comme nous l'avons annoncé déjà, les engagements sont des plus respectables. Les meilleurs chevaux qui disputeront leur chance sur les pistes du département ou des départements limitrophes, sont inscrits à ces courses.

Le prix de la ville de Tannay et du Conseil général au total montant 3.000 fr., promet d'être chaudement disputé.

La course plate également avec un prix intéressant de 4.000 francs s'annonce très brillante. On parle d'une douzaine d'engagements dans cette épreuve.

Les amateurs de sport et d'élégance ne manqueraient pas de venir en foule à cette belle manifestation hippique qui promet, avec les grands succès sportifs de cette année par la Société des Courses, d'être le clou de la saison.

Pour mémoire, rappelons, en le résumant, le programme de cette belle journée.

A 14 heures : Prix de la Société d'Encouragement (tot monté), 1.500 fr. distance 2.300 mètres.

A 14 h. 12 : Prix des Eleveurs (tot monté), 500 fr. distance 2.000 mètres.

A 15 heures : Prix du Gouvernement de la République (tot monté), 1.500 francs distance 2.300 m.

A 15 h. 12. Prix de la ville de Tannay et du Conseil général (tot monté), 3.000 francs, distance 2.300 mètres.

A 16 heures : épreuve de la Société d'Encouragement et de la Société des Courses, pour chevaux de demi-sang (course au galop), 3.000 fr., distance 1.400 mètres.

Le pari-mutuel fonctionnera sur l'hippodrome. Nota : Il est rappelé qu'aucun véhicule ne devra stationner contre le pont de la rivière et le pont du canal, afin d'éviter des encombrements et des accidents. Ils devront se ranger sur le champ de courses, dans l'intérêt de tous.

Grande fête foraine. A 21 heures, grand feu d'artifice à la Fringale.

A 22 heures, bals à grands orchestres.

TANNAY
CONCERT-BAL AU PROFIT DU BUREAU DE BIENFAISANCE

Décidément, on ne s'ennuie pas à Tannay. Comme suite aux belles fêtes des courses, me pécule-ton pas d'un concert suivi de bal qui sera donné grande salle des fêtes le dimanche 13 septembre, par un groupe d'artistes tannaysiens au profit du bureau de bienfaisance.

On aura, dit-il, la bonne aubaine d'y rencontrer le sympathique et désopilant comique Lolo, qui, toujours d'un dévouement sans bornes à la cause des humbles, apportera son concours désintéressé.

On aura aussi, paraît-il, la bonne fortune d'y applaudir la gentille et gracieuse Mlle Flietier, et d'autres concours précieux en y ajoutant un orchestre spécialement choisi et de tout premier ordre qui se fera entendre au cours du concert et qui donnera au bal un brillant et un entrain inaccoutumés.

Les prix des places ne seront point changés malgré les frais occasionnés. Toujours 5 fr. et 3 francs. Location 0 fr. 50 en plus au secrétariat de la mairie à partir du vendredi 11 septembre. Il sera bon de retenir ses places à l'avance pour être bien placé et surtout pour être certain d'en avoir.

Qu'on se le dise, c'est pour une bonne œuvre.

SAINT-SAULGE
La foire. — En raison de la fièvre aphteuse, la foire qui devait se tenir samedi prochain n'aura pas lieu.

Fièvre aphteuse. — En raison de la fièvre aphteuse, la foire qui devait se tenir samedi prochain n'aura pas lieu.

L'autopsie de M^{me} Louet a été pratiquée hier matin

L'autopsie du corps de Mme Louet, décédée dans les circonstances que « Paris-Centre » a relatées, a été pratiquée hier matin par M. le docteur Tixier. Les viscères ont été prélevés et envoyés au laboratoire de toxicologie de Paris, aux fins d'analyse.

Le résultat des renseignements que nous avons pu recueillir que Mme Louet absorba le contenu d'un tube de comprimés d'une spécialité lyonnaise.

A la commission consultative des farines

La commission consultative pour la détermination du prix limite des farines, s'est réunie à la préfecture, le lundi 31 août.

Après avoir pris connaissance des renseignements fournis par les commissions locales, la commission a estimé que le prix de vente de la farine réglementaire ne devait pas dépasser 161 francs le quintal, rendu en boulangerie.

Six cents pèlerins de Cambrai se rendant à Lourdes saluent la Bienheureuse Bernadette

Hier, à 16 h. 45, six cents pèlerins du diocèse de Cambrai, se dirigeant sur Lourdes, se sont arrêtés dans notre ville.

Dès leur arrivée, ils se sont rendus à St-Gildard, où eurent lieu un salut solennel et le défilé devant la chaise de la Bienheureuse Bernadette.

M. le chanoine Lemaitre, aumônier du couvent, prononça une courte allocution.

Les pèlerins, après avoir reçu quelques instructions de M. l'abbé Legrand, curé de Rousies (Nord), président du pèlerinage, ont repris leur train, qui quitta Nevers à 18 h. 50.

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES VEUVES ET REFORMES DE LA GUERRE

La commission permanente du comité départemental des mutilés, réformés et veuves de la guerre s'est réunie le 28 août 1926 à 16 heures, sous la présidence de M. Gouffier, vice-président du conseil de préfecture, représentant M. le préfet.

Etaient présents : MM. Breugnot, directeur de l'Office de placement ; Ch. Férrière, chef du service administratif.

La commission a accordé deux secours exceptionnels de 300 francs chacun.

Deux demandes de secours ont été rejetées. Une allocation journalière de 2 francs a été accordée à un pensionné soigné à domicile.

Une allocation de 180 francs par mois pour 3 mois ; une allocation de 100 francs par mois pour 3 mois ; une allocation de 90 francs par mois pour 3 mois ; six allocations de 60 francs par mois pour 3 mois ; une allocation de 50 francs par mois pour 3 mois.

Une demande de secours, formulée par une veuve est soumise à une enquête.

CINÉ-PARC

Ce soir et demain, grands galas d'ouverture avec un film sensationnel "J'ai tué"

Le Sessue Hayakawa

POUR LES CLARISSES DE PARAY-LE-MONIAL

« Paris-Centre » a publié tout récemment un appel en faveur des religieuses clarisses de Paray-le-Monial, qui ne vivent que de charité et voudraient notamment faire l'acquisition d'accessoires indispensables de cuisine.

Les voyageurs intéressés par ces objets ont été remis à « Paris-Centre » :

M. Léger, à Bourges 5
Anonyme de Chantepaix 2
Un compatriote R. T. 10
M. l'abbé Bion 50
M. Henri Georges 5
Anonyme de Sancerre 2
Jean, à Châtellier-Neuve 2
Deux petits Nivernais de dix ans 1 50
Mme Jardouin, rue de Vaugues, Paris. 10
Un Bourbonnais 0 50
M. Val, à Paray-le-Monial 10

TRAIN D'EXCURSION POUR VISITER LE MORVAN JUSQU'AU LAC DES SETTONS

La Société Générale des chemins de fer économiques informe le public qu'un train d'excursion de tir les Settons aura lieu le 6 septembre 1926.

Ce train partira de Nevers P.-L.-M., à 5 heures, de Nevers, rue de Paris, à 5 h. 11 et de Nevers-Ville (Mousses) à 5 h. 20 pour arriver aux Settons à 10 h. 23. (Voir l'horaire affiché dans les gares).

Les prix des billets sont fixés comme suit : De Nevers à Lormes, aller et retour, 2^e classe 8 fr. ; 1^{re} classe 12 fr. ; De Nevers aux Settons, aller et retour, 2^e classe 12 fr. ; 1^{re} classe 16 fr.

Les voyageurs munis de billets d'excursion pour les Settons, auront la faculté de descendre à l'une des gares de Corbigny, Lormes, Ouroux, et Montsaucée et d'y attendre le retour du train spécial.

Cette faculté leur permettra de visiter les sites du Morvan qu'ils auront choisis.

Le vol au champ de tir. — M. Augustin Lairre, chamoisier place Saint-Laurent, est venu déclarer à la gendarmerie que l'individu arrêté récemment pour vol de balles en cuivre au champ de tir de Saint-Léger-des-Vignes, comme il le prétendit et comme en témoignaient les pièces d'identité trouvées sur lui.

Ce individu aurait dérobé ces balles à M. Augustin Lairre, dans la soirée du 23 août, au buffet de la gare.

Les chiens qui mordent. — Mlle Léontine Ramon, 23 ans, journalière, 183, faubourg de Mousses, étant à la fête de Fourchambault, dimanche dernier, a été cruellement mordue par un chien appartenant à M. Haustratte, marchand forain.

Le docteur Le Droumaguet consulta une sérieuse morsure à la hanche droite pour entraîner des complications.

Le propriétaire du chien a été invité à faire examiner sa bête.

Etat civil : Naissances. — Odette Darnet, rue de Paris, 11 ; Marie-Huguette Vassaire, rue Saint-Dider, 7. Décès. — Marie Frébaud, 63 ans, veuve de Jean Lafanchère, rue de Paris, 1 ; Etienne Beugnot, 36 ans, manoeuvre, époux de Madeleine Pic, rue de Paris, 1.

Mariages. — Eugène Robert, coiffeur, faubourg de Mousses, 208, et Francine Bernard, couturière, faubourg de Mousses, 105, à Marie-Amoy, cimentier, qu'Amiral-Jacquinet, 4, et Blanche Niran, brodeuse, qu'Amiral-Jacquinet, 4, André Jenuaris, manoeuvre, faubourg de Paris, 5, et Germaine Cassin, rue de la Pique, 10 ; Auguste Balthier, bijoutier, rue des Marmousets, 1, et Suzanne Gallet, rue St-Vincent, 8.

PLAGNY
Vol. — M. Pierre Lahu, mécanicien chez M. L. Bault, entrepreneur à Plagny, a porté plainte pour vol d'une valise lui appartenant et qu'il avait déposée chez sa fiancée, Mlle Hélène Leclercq, habitant à Sermoise.

On soupçonne fort un individu de nationalité belge actuellement en fuite, Joseph Dubois, 45 ans, d'être l'auteur du larcin. La valise contenait 640 francs et divers objets estimés une centaine de francs.

IMPY
Etat civil : Naissances. — Antoinette Fréour, cité des Abattoirs ; Henri Pinaud des Etais, Impy. Publication de mariage. — François Fraise à Impy, et Isabelle Mercier, à Arboise. Décès. — Françoise Perrot, 82 ans, rue de Chazaux ; Suzanne Frécon, 3 jours, citée des Abattoirs ; Pierre Cloix, 51 ans, fondeur, cité du Bourg.

Comment le Maire de Bourges a réglementé la circulation des véhicules

Nos lecteurs pourront prendre connaissance dans la rubrique Cher, du texte de l'arrêté du maire de Bourges réglementant la circulation des véhicules dans les artères les plus fréquentées de la ville.

Comme on peut s'en rendre compte, M. Henri Laudier fait preuve dans son arrêté d'une rare prévoyance et il est arrivé, nous en sommes certains, à satisfaire tout le monde, même les automobilistes, ces « encombrants » que notre édilité s'obstine à regarder d'un mauvais œil.

L'arrêté du maire de Bourges comporte plusieurs points importants sur lesquels nous voudrions attirer plus particulièrement l'attention de nos lecteurs.

M. Laudier fait tout d'abord une distinction dans le stationnement qu'il divise en deux catégories : 1^o stationnement à durée limitée, c'est-à-dire n'excédant pas une demi-heure ; 2^o stationnement prolongé au-dessus de trente minutes.

Certains points de la ville, la rue du Commerce et la place Tranchat, par exemple, sont ainsi préservés de l'embouteillage. De cette façon, des accidents ont peu de chances de se produire. Les conditions dans lesquelles doit effectuer la stationnement en ces endroits, sont minutieusement exposées. De plus l'heureuse initiative du maire de Bourges permet aux automobilistes de traiter rapidement leurs affaires, sans pour cela, perdre de vue leur voiture, chose qu'ils sont dans l'impossibilité de faire à Nevers, puisqu'on les envoie stationner en des endroits où ils n'ont certainement rien à faire.

Le stationnement prolongé fait lui aussi l'objet de prescriptions très précises et de nombreux points sont indiqués : les places Planchat et Cujas, la rue des Toilles, la rue des Beaux-Arts, etc., etc.

Un agent de service est chargé de faire observer l'arrêté et de veiller à ce que les propriétaires de véhicules ne dépassent pas la vitesse imposée (5 kilomètres à l'heure). Dans tout ceci, bien entendu, il n'est nullement question de taxe.

Le maire de Bourges termine par un avis aux piétons, les invitant à utiliser de préférence les trottoirs, ce que nous conseillons bien vivement aux Nivernais et plus particulièrement aux agriculteurs des alentours très nombreux le samedi et qui ont une tendance marquée à emprunter le milieu de la chaussée.

On se plaint à juste titre de la fréquence des accidents. Nous sommes certain qu'un grand nombre d'entre eux pourraient être évités si notre conseil était suivi.

REVISION DES LISTES DES ELECTEURS AU TRIBUNAL ET A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les entrepreneurs, industriels et commerçants, inscrits au rôle des patentes depuis 5 ans au moins, peuvent réclamer jusqu'au 16 septembre leur inscription sur la liste des électeurs au tribunal et à la chambre de commerce ou vérifier s'ils sont inscrits à la catégorie de leur entreprise, industrie ou commerce.

Les inscriptions et rectifications sont reçues à la mairie, bureau des contributions.

UNION DES OFFICIERS DE RESERVE DES 5^e ET 8^e SUBDIVISIONS

Le comité a le regret de porter à la connaissance des camarades de l'U. D. O. R. N. le décès du docteur Bacquard, médecin-major de réserve, membre de notre association.

Il se permet d'insister tout spécialement pour que la délégation de l'U. D. O. R. N. aux obsèques soit aussi nombreuse que possible.

Rendez-vous, à rue Vanhau, aujourd'hui jeudi courant à 9 h. 40 du matin.

Les courses de dimanche prochain à Decize

Voici la suite des engagements et des pronostics : 3^e course, Prix de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France. 1^{er} : 5 chevaux engagés, 2.400 mètres. 5.500 fr. — 5 chevaux engagés. — Victor Boyer, Bénédictin ; Claudius Darcon, Hébé VIII ; A. Ekmann, Mont Simon ; Baron d'Idelvie, Malles ; Jean Saint, Kola.

Nous pronostiquons l'écurie de M. A. Ekmann

A Montigny-aux-Amognes par désespoir d'amour, un jeune homme se tue

SAINT-BENIN-D'AZY La fièvre aphteuse. — L'épizootie de fièvre aphteuse qui a sévi dans cette commune n'étant pas encore éteinte, la foire, qui devait se tenir le lundi 7 septembre courant, est interdite.

SAINT-HONORE-LES-BAINS Vol. — M. Antoine Garnier, 30 ans, garagiste a porté plainte contre inconnu pour un vol de pneumatiques dont l'un coûte 1.500 francs.

VAUZELLES. — Dans la nuit du 30 au 31 août dernier, il a été soustrait aux chantiers de l'entreprise L'Éclair, une certaine quantité de plomb et de cuivre ainsi que certains autres objets. Une enquête est ouverte.

CHANTENAY SAINT-IMBERT LA FÊTE PATRONALE DE LA SAINT-LEU La fête patronale aura lieu comme les années précédentes dimanche prochain 6 septembre.

YONNE A Saint-Fargeau, dimanche dernier une conférence a été donnée à la section de la Ligue des catholiques du département

Dimanche dernier, M. Jean Lerolle, a donné une conférence à la section de la Ligue des Catholiques de l'Yonne; une foule considérable se pressait dans la salle du café du Centre pour l'entendre.

Le manifeste constituant déclaration de guerre aux catholiques que fut la déclaration ministérielle de M. Herriot. Cette reprise de la guerre religieuse en pleine période d'apaisement, alors que tous les Français veulent de sentir la nécessité et la douceur de cette union nationale de toutes les forces du pays, révolta tous ceux qui n'avaient pas au cœur les haines sectaires qui placent avant les grands intérêts de la patrie, les besoins électoraux d'un parti.

Une trêve donc est établie. Est-ce assez? Non, ce que les catholiques veulent c'est une paix définitive dans la justice et la fraternité française. Ils ne demandent aucun privilège, ils ne désirent exercer aucune prérogative, ils veulent pour tous la liberté comme pour eux-mêmes.

Comment arriver à ce résultat? En se groupant et en s'organisant et puis en agissant avec méthode et continuité. On assurera ainsi la liberté des consciences, empêchant par d'utiles interventions que l'Etat, par ses fonctionnaires par exemple ou par ses écoles, fasse œuvre de pression ou de propagande des idées néfastes pour le pays.

Les moyens sont nombreux dont on peut user à ces fins: les conférences, la presse, mais surtout l'action individuelle par conversations amicales et recrutement parmi ceux qui l'on peut nommer les « sympathisants ».

M. Albert Lesire demande la parole pour exprimer le désir que les adhérents de la Ligue des catholiques croient entre eux un esprit d'entraide fraternelle, qui soit à l'extérieur la manifestation des sentiments cordiaux que met en chacun d'eux la possession des principes chrétiens.

Et la séance fut levée après que M. d'Asorgy eut exprimé à M. Jean Lerolle les remerciements bien sentis que l'assistance avait elle-même manifesté par les applaudissements dont elle avait salué les principaux passages de cette conférence qui a conquis à la fédération vingt nouveaux adhérents.

BRUVETS DE PRÉPARATION MILITAIRE. — Les examens qui devaient avoir lieu à Auxerre les 5 et 6 septembre, et les examens du brevet des spécialités sont reportés, les premiers aux 12 et 13 septembre et les seconds au 20 septembre.

LINDRY Une centenaire. — Mme veuve Verdin entra le 5 septembre dans sa 101^e année. Mme Verdin, qui coud sans lunettes et voit de toutes ses facultés sera reçue ce jour à la suite de sa famille à la mairie à 14 heures et à 14 h. 30, la nuit de la fête sera célébrée à la mairie. Elle se rendra à la maison de la centenaire où un vin d'honneur sera servi. A 15 heures, l'héroïne de la fête ouvrira elle-même un grand bal gratuit salle Lefèvre.

CHARENTONNAY Une affaire de coups. — Ces jours derniers, mécontents d'une observation qui leur avait été faite par le chef d'équipe, Jules et Désiré Bonneau, de Saint-Gouy, ouvriers agricoles dans une exploitation de battage agricole frappèrent le propriétaire, lui occasionnant des blessures heureusement légères. Une enquête est ouverte.

LES AIX-D'ANGILLON Arrestation. — Lundi, la gendarmerie a mis en état d'arrestation Étienne Grégoire, 25 ans, ouvrier agricole, recherché pour vol d'effets d'habillement au préjudice de M. Bry-Plampied.

ARRESTATION D'UN FILOU Dimanche matin, Victor Charrier, 36 ans, domestique au domaine de la Grange Saint-Jean, commune de Jouy, quittait la ferme en emportant une somme de 285 fr. dérobée dans la maison d'un de ses camarades, M. Georges Damet, Charrier fit bombance toute la journée, mais la gendarmerie prévenue se mit bientôt à la recherche. Il fut découvert dans les bosquets d'un café, au Prado, et mis en état d'arrestation. Il avait avoué dérobé 230 fr. et les avoir dépensés.

UN TRAMWAY HEURTE UNE CAMIONNETTE Mercredi matin, un tramway se dirigeant vers la rue d'Auron, a pris en écharpe près de la rue des Deschamps une camionnette appartenant à M. Rochon, tapissier, rue des Armuriers, Bourges. Les dégâts peu importants sont purement matériels.

Dans la magistrature. — M. Le Bachelier, juge de paix à Sanchoux (Loire-et-Loire) est nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Bourges.

LES TEMPS. — Température la plus basse de la nuit 13,8, du jour 21; hauteur barométrique 761. Prévisions. — Temps doux, nuageux à éclaircies.

ÉTAT CIVIL : — Jacques Lefebvre, avenue des Prés-Leroy, 21. Décès. — Marie Langon, veuve Legrand, 72 ans, rue Taillegrain.

ÉTAT CIVIL : — Léontine Bouchet, 74 ans, épouse Suard, au Bourg. Accident du travail. — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — Paulette Garnier, à la Martinière. Naissance. — Célestine Chevrat, épouse Menin, 83 ans, aux Passerats.

ÉTAT CIVIL : — Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — MM. Joseph Georget, 39 ans, ecclésiastique à Laury, commune de Clémont, et Octave Turpin, 66 ans, cultivateur au « Chevillon », même commune, qui pêchaient dans le canal de la Soudre à l'aide d'un épervier, sans l'autorisation de M. Falmat, adjudicataire du droit de pêche, ont été graciés chacun d'un procès-verbal.

ÉTAT CIVIL : — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — M. Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

CHER

LES BANDITS DE GRAND CHEMIN En plein jour, près de Vierzon deux malfaiteurs assaillent la tenancière d'un débit

Ils sont peu après arrêtés

Mardi, vers 15 heures de l'après-midi, un acte qui rappelle les actes de brigands d'autrefois, a été commis à deux pas de Vierzon, sur la route de Méry, au lieu dit le « Coq Gaulois » par deux chenapanes de 22 et 23 ans, avec une audace et un cynisme incroyables.

Pénétrant dans le café dénommé ainsi que nous le disions plus haut et que tous les Vierzonnais connaissent bien, ils ont assailli la tenancière, Mme Constant, âgée d'une cinquantaine d'années, l'ont ligotée baillonnée et placée, à demi-mort de peur, sous un divan. Après quoi, ils se sont mis à fouiller partout, s'emparant du peu d'argent qu'ils trouvaient et de différents objets.

Mais si désert que fût le lieu, le bruit qui accompagnait cette scène n'était pas sans éveiller l'attention du cantonnier qui travaillait — heureusement — non loin de là et qui s'empressa d'accourir après avoir prévenu tous les gens à portée de la voix.

Les bandits s'empressèrent alors de prendre la fuite à travers champs et à travers champs. Un gamin vint prévenir la gendarmerie qui, sans perdre de temps, se mit en campagne.

Tandis que l'un des gendarmes regagnait Vierzon, l'autre s'enfuyait dans une direction opposée, vers le Loir-et-Cher, puis revint sur Vierzon. Il était arrêté par les gendarmes sur le chemin du retour. C'est un nommé Alexandre Pailloux, originaire de la région.

Son complice avait gagné son gamin à Vierzon et avait aussitôt changé d'effets. Mais son signalement permettait à la police de l'arrêter peu après. Il se nomme Henri Eymard et est originaire de Limoges.

NERONDES ELECTIONS AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT Trois candidatures pour l'élection prochaine au conseil d'arrondissement: celle de M. Buteau, distillateur à Orouer-les-Bourdains, celle de M. Cormier, maire de Moray-Berry, et celle de M. Pabissou, maire de Cornus.

SAINT-MARTIN D'AUXIGNY LE PRIX DU PAIN Par arrêté du maire, le prix du pain est fixé à raison de 1 fr. 37 le kilo, à partir d'aujourd'hui 3 septembre.

NÉCROLOGIE. — M. Louis Desbarres, ancien maire de Menetou-Salon, conseiller général, vient de mourir, à l'âge de 65 ans.

SAINT-AMAND Une série de contraventions. — Des procès-verbaux ont été dressés contre Blaise Bourdin, 51 ans, sans profession, René Tilliez, 25 ans, mouleur, Maurice Duprat, 16 ans, mécanicien à Orval, et Jean Guillemin, 48 ans, cultivateur à Vesdun, pour défaut d'éclairage des bicyclettes sur lesquelles ils roulaient la nuit.

SANCERRE Le prix du pain. — Par arrêté du maire, le prix du pain est fixé à 1 fr. 30 le kilo à compter du 31 août au 31 septembre 1925, prix qui était venu depuis le 13 août 1925.

Accident du travail. — M. Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

AINAY-LE-VEILL Débit de pêche. — Au cours d'une tournée sur les bords du Cher, les gendarmes des brigades de Saint-Amand et de Saint-Louis opérant en concert ont surpris pêchant dans ce lieu près du Port de Mesjon, commune d'Ainay-le-Vieil, à l'aide d'une toile d'emballage, Marcel Aupetit, Raoul Aupetit, son frère, et Léon Barbillat, tous trois journaliers à Montlignon, aux-Quatre-Vents, pour défaut de permis de pêche.

Les agents ont également saisi plusieurs kilos de poissons dont ils étaient porteurs.

GLEMONT Débit de pêche. — MM. Joseph Georget, 39 ans, ecclésiastique à Laury, commune de Clémont, et Octave Turpin, 66 ans, cultivateur au « Chevillon », même commune, qui pêchaient dans le canal de la Soudre à l'aide d'un épervier, sans l'autorisation de M. Falmat, adjudicataire du droit de pêche, ont été graciés chacun d'un procès-verbal.

CHARENTONNAY Une affaire de coups. — Ces jours derniers, mécontents d'une observation qui leur avait été faite par le chef d'équipe, Jules et Désiré Bonneau, de Saint-Gouy, ouvriers agricoles dans une exploitation de battage agricole frappèrent le propriétaire, lui occasionnant des blessures heureusement légères. Une enquête est ouverte.

LES AIX-D'ANGILLON Arrestation. — Lundi, la gendarmerie a mis en état d'arrestation Étienne Grégoire, 25 ans, ouvrier agricole, recherché pour vol d'effets d'habillement au préjudice de M. Bry-Plampied.

ARRESTATION D'UN FILOU Dimanche matin, Victor Charrier, 36 ans, domestique au domaine de la Grange Saint-Jean, commune de Jouy, quittait la ferme en emportant une somme de 285 fr. dérobée dans la maison d'un de ses camarades, M. Georges Damet, Charrier fit bombance toute la journée, mais la gendarmerie prévenue se mit bientôt à la recherche. Il fut découvert dans les bosquets d'un café, au Prado, et mis en état d'arrestation. Il avait avoué dérobé 230 fr. et les avoir dépensés.

UN TRAMWAY HEURTE UNE CAMIONNETTE Mercredi matin, un tramway se dirigeant vers la rue d'Auron, a pris en écharpe près de la rue des Deschamps une camionnette appartenant à M. Rochon, tapissier, rue des Armuriers, Bourges. Les dégâts peu importants sont purement matériels.

Dans la magistrature. — M. Le Bachelier, juge de paix à Sanchoux (Loire-et-Loire) est nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Bourges.

LES TEMPS. — Température la plus basse de la nuit 13,8, du jour 21; hauteur barométrique 761. Prévisions. — Temps doux, nuageux à éclaircies.

ÉTAT CIVIL : — Jacques Lefebvre, avenue des Prés-Leroy, 21. Décès. — Marie Langon, veuve Legrand, 72 ans, rue Taillegrain.

ÉTAT CIVIL : — Léontine Bouchet, 74 ans, épouse Suard, au Bourg. Accident du travail. — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — Paulette Garnier, à la Martinière. Naissance. — Célestine Chevrat, épouse Menin, 83 ans, aux Passerats.

ÉTAT CIVIL : — Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — MM. Joseph Georget, 39 ans, ecclésiastique à Laury, commune de Clémont, et Octave Turpin, 66 ans, cultivateur au « Chevillon », même commune, qui pêchaient dans le canal de la Soudre à l'aide d'un épervier, sans l'autorisation de M. Falmat, adjudicataire du droit de pêche, ont été graciés chacun d'un procès-verbal.

ÉTAT CIVIL : — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — M. Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — Jacques Lefebvre, avenue des Prés-Leroy, 21. Décès. — Marie Langon, veuve Legrand, 72 ans, rue Taillegrain.

ÉTAT CIVIL : — Léontine Bouchet, 74 ans, épouse Suard, au Bourg. Accident du travail. — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — Paulette Garnier, à la Martinière. Naissance. — Célestine Chevrat, épouse Menin, 83 ans, aux Passerats.

ÉTAT CIVIL : — Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

BOURGES

La circulation des véhicules sur la place Planchat et ses abords

STATIONNEMENT A DUREE LIMITEE

Tous les véhicules s'arrêtant à la rue du Commerce, place Planchat (entre le refuge de la place Planchat et le débouché de la rue Gambon) devant la boucherie Bonnet vers la rue des Arènes, pourront pas stationner plus de trente minutes, et ce, aux conditions ci-après: Ils devront être placés parallèlement au trottoir, les roues accolées à la bordure; Ils ne pourront occuper que les emplacements ci-dessous:

— Rue du Commerce: côté droit en se dirigeant vers la place Cujas (entre le débouché de la rue des Arènes et le débouché de la rue Jacques-Cœur);

— Place Planchat (côté pair): du débouché de la rue des Toiles au débouché de la rue Cambourac;

— Une seule voiture sera tolérée en face de la boucherie Bonnet;

— Rue des Arènes: du côté du Palais de Justice, mais seulement depuis la partie sud du mur et en se dirigeant vers le débouché de la rue Emile-Deschamps.

STATIONNEMENT PROLONGE

Le stationnement excédant une durée de trente minutes est toléré sur les points suivants:

— Places Planchat et Cujas: les véhicules sur deux rangs, sous la réserve expresse de ne pas dépasser les lignes de démarcation tracées sur le pavé, ces lignes étant pour but de laisser libre le débouché de la rue Litré sur la place Planchat et de permettre aux chalands de circuler devant les étalages des commerçants de ces deux places;

— Rue des Toiles: du côté du Grand Palais;

— Rue des Beaux-Arts: contre le trottoir bordant l'école;

— Place Planchat: du côté de la Chambre de Commerce et à partir de la limite nord de cet établissement et en se dirigeant vers la rue Gambon, le trottoir ne devant être occupé par les débits que dans la limite des autorisations accordées, afin de laisser un chemin libre pour les piétons.

DEVOIRS DE L'AGENT DE SERVICE

— L'agent de service sur la place Planchat se tiendra plus particulièrement au carrefour sis entre les voies de tramways (Saint-Amand et Pyrotechnie).

— Il attirera l'attention des usagers de la voie publique par des coups de sifflet.

— Il veillera à ce que les possesseurs de véhicules se conforment sur ce point à la vitesse imposée par l'arrêté du 4 mai 1907 (5 kilomètres à l'heure et à ce qu'ils tiennent toujours leur droite).

— Il assurera la priorité de passage aux véhicules circulant sur la rue du Commerce et place Planchat sur ceux venant des rues des Arènes, Litré et des Toiles.

— Il veillera au déplacement, à l'arrêt et au stationnement des véhicules dans les conditions fixées par les articles 1^{er} et 2^e ci-dessus.

— Il protégera la circulation des piétons en faisant ralentir ou arrêter la circulation des véhicules s'il s'y nécessite.

AVIS AUX PIETONS

— Les piétons sont instamment invités à utiliser de préférence les trottoirs.

RAPPEL D'ARRETE

— Il est rappelé que, conformément à l'arrêté municipal du 21 mai 1907, l'interdiction absolue est faite aux conducteurs de voitures automobiles et motocycles de circuler, dans la première de l'octroi de Bourges, à une vitesse supérieure à 14 kilomètres à l'heure (vitesse ordinaire d'un cheval au trot).

— En outre, la vitesse devra être ramenée à celle d'un homme au pas (environ 5 kilomètres à l'heure) dans la traversée des places, aux carrefours, aux tournants des voies publiques privées et dans les passages droits et encombrés.

ARRESTATION D'UN FILOU Dimanche matin, Victor Charrier, 36 ans, domestique au domaine de la Grange Saint-Jean, commune de Jouy, quittait la ferme en emportant une somme de 285 fr. dérobée dans la maison d'un de ses camarades, M. Georges Damet, Charrier fit bombance toute la journée, mais la gendarmerie prévenue se mit bientôt à la recherche. Il fut découvert dans les bosquets d'un café, au Prado, et mis en état d'arrestation. Il avait avoué dérobé 230 fr. et les avoir dépensés.

UN TRAMWAY HEURTE UNE CAMIONNETTE Mercredi matin, un tramway se dirigeant vers la rue d'Auron, a pris en écharpe près de la rue des Deschamps une camionnette appartenant à M. Rochon, tapissier, rue des Armuriers, Bourges. Les dégâts peu importants sont purement matériels.

Dans la magistrature. — M. Le Bachelier, juge de paix à Sanchoux (Loire-et-Loire) est nommé juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Bourges.

LES TEMPS. — Température la plus basse de la nuit 13,8, du jour 21; hauteur barométrique 761. Prévisions. — Temps doux, nuageux à éclaircies.

ÉTAT CIVIL : — Jacques Lefebvre, avenue des Prés-Leroy, 21. Décès. — Marie Langon, veuve Legrand, 72 ans, rue Taillegrain.

ÉTAT CIVIL : — Léontine Bouchet, 74 ans, épouse Suard, au Bourg. Accident du travail. — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — Paulette Garnier, à la Martinière. Naissance. — Célestine Chevrat, épouse Menin, 83 ans, aux Passerats.

ÉTAT CIVIL : — Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — MM. Joseph Georget, 39 ans, ecclésiastique à Laury, commune de Clémont, et Octave Turpin, 66 ans, cultivateur au « Chevillon », même commune, qui pêchaient dans le canal de la Soudre à l'aide d'un épervier, sans l'autorisation de M. Falmat, adjudicataire du droit de pêche, ont été graciés chacun d'un procès-verbal.

ÉTAT CIVIL : — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — M. Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — Jacques Lefebvre, avenue des Prés-Leroy, 21. Décès. — Marie Langon, veuve Legrand, 72 ans, rue Taillegrain.

ÉTAT CIVIL : — Léontine Bouchet, 74 ans, épouse Suard, au Bourg. Accident du travail. — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — Paulette Garnier, à la Martinière. Naissance. — Célestine Chevrat, épouse Menin, 83 ans, aux Passerats.

ÉTAT CIVIL : — Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — MM. Joseph Georget, 39 ans, ecclésiastique à Laury, commune de Clémont, et Octave Turpin, 66 ans, cultivateur au « Chevillon », même commune, qui pêchaient dans le canal de la Soudre à l'aide d'un épervier, sans l'autorisation de M. Falmat, adjudicataire du droit de pêche, ont été graciés chacun d'un procès-verbal.

ÉTAT CIVIL : — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — M. Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — Jacques Lefebvre, avenue des Prés-Leroy, 21. Décès. — Marie Langon, veuve Legrand, 72 ans, rue Taillegrain.

ÉTAT CIVIL : — Léontine Bouchet, 74 ans, épouse Suard, au Bourg. Accident du travail. — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

LOIRET

La chasse dans le Loiret

Un arrêté du préfet du Loiret, relatif à l'ouverture de la chasse le 6 septembre, dans ce département fait connaître que par modification de l'article 5 de l'arrêté réglementaire, la chasse de la grive est interdite après la clôture générale.

La chasse de la bécasse et la repasse sera autorisée après cette date pour une période qui sera fixée par l'arrêté de fermeture générale.

La classe de la caille sera close le 30 novembre au soir.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers et les détenteurs du droit de chasse sont autorisés d'une façon générale à détruire, sur leurs terrains, les sangliers en tout temps (même la nuit à l'aide) et par tous les moyens, sauf le poison, qui ne peut être employé qu'après autorisation préfectorale.

MONTARGIS UN CYCLISTE RENVERSE PAR UNE AUTOMOBILE

Mme Jeanne Chatain, 30 ans, demeurant 46, rue Dorée, se rendait au Stade en automobile. A l'angle de la rue Marcellin-Berthelot, elle a heurté et renversé un cycliste, M. Nodot, maçon, route de Paris, Blessé à la tête et aux bras le malheureux a été transporté à l'hôpital.

Accidents du travail. — M. Antoine Blety, 44 ans, domestique au service de M. Guillemin, s'est blessé au bras droit et au genou gauche.

En fendant du bois, le jeune Camille Quillou, 14 ans, commis-charcutier chez M. Sepot, rue Dorée, s'est coupé à l'extrémité de l'index gauche.

BEAULIEU LE PRIX DU PAIN Par arrêté du maire le pain sera vendu 1 fr. 60 le kilo.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme veuve Gœrct-Chollat, alarmé fut donné par une voisine et, après quelques instants de lutte, l'on put se rendre maître du feu, sans avoir recours aux pompiers. Un lit et divers autres objets ont été détruits.

État civil : — Naissances. — André Barne, aux Limousins; Raymond Gilton à Chenivères; André La Bernandière aux Crotilles; et Mauguère La Bernandière aux Crotilles; Annette Bédou, aux Collines.

Décès. — René Marchal, 14 jours, en ville. Mariages. — Gaston Venot et Marie Guérol; Guy Jarret, et Jeanne Marchand; Marcel Marchand, et Julia Buisson.

Publications de mariages. — Lucien Lefort, cultivateur à Châtillon-sur-Loire, et Marceline Bailly; Marcel Lebois, tonnelier à Bonny et Alice Renat; Jean Médevelle, représentant de commerce, 131, boulevard Raspail à Paris, et Irma Mellot.

OUZOUEUR-DES-CHAMPS UN OUVRIER TOMBE D'UNE HAUTEUR DE CINQ METRES

Occupé à la confection d'une meule à la ferme de M. Floquet, M. Victor Duguesnoy, 49 ans, est tombé sur le sol d'une hauteur de 5 mètres. Blessé gravement aux deux jambes, il a été transporté à l'hôpital de Montargis.

LA CHAPELLE SAINT-SEPULCHRE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil a pris les décisions suivantes: — Les tournées du percepteur sont réduites à dix par an au lieu de douze.

— A dater du 1^{er} octobre prochain, le prix de chaque classe de concession au cimetièr sera ainsi fixé: perpétuelles, 150 fr.; contingentes, 100 fr.; trentennaires, 70 fr.; temporaires, 30 fr.

— Le maire traitera de gré à gré avec tous les tiers et au mieux des intérêts de la commune pour faire extraire, casser, transporter et réparer du silex sur les chemins vicinaux et ruraux, ceci selon les besoins, et dans la limite des crédits disponibles.

— La commission, composée de MM. Tapin, Joly et Merlin, procédera avec le maire à l'examen et à l'étude de l'offre de donation d'une mare et d'une source de « Eau » faite à la commune par M. Eugène Duchesne.

ÉTAT CIVIL : — Léontine Bouchet, 74 ans, épouse Suard, au Bourg. Accident du travail. — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — Paulette Garnier, à la Martinière. Naissance. — Célestine Chevrat, épouse Menin, 83 ans, aux Passerats.

ÉTAT CIVIL : — Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — MM. Joseph Georget, 39 ans, ecclésiastique à Laury, commune de Clémont, et Octave Turpin, 66 ans, cultivateur au « Chevillon », même commune, qui pêchaient dans le canal de la Soudre à l'aide d'un épervier, sans l'autorisation de M. Falmat, adjudicataire du droit de pêche, ont été graciés chacun d'un procès-verbal.

ÉTAT CIVIL : — M. Jean Dault, employé à la batteuse de M. Emile Branger, est tombé malencontreusement de celle-ci alors qu'elle était en déplacement. La roue lui a passé sur le bras.

ÉTAT CIVIL : — M. Lucien Laroche, 36 ans, ouvrier à Sancerre, en réparant une voiture, s'est fait une profonde coupure au poignet droit. Il en sera quitte, sauf complications, pour une incapacité de travail de quelques jours.

ÉTAT CIVIL : — Jacques Lefebvre, avenue des Prés-Leroy, 21. Décès. — Marie Langon, veuve Legrand, 72 ans, rue Taillegrain.

ÉTAT CIVIL : — Lé

UNE GRANDE ÉCOUVERTE FRANÇAISE

Un énorme progrès réalisé - La guérison des Maladies de la Peau, Viciés variqueux, de l'Arthritisme (Douleurs, Rhumatismes, etc.), des Troubles de la Circulation (Artério-Sclérose, Varices, Phlébites, etc.) et des Maladies des femmes.

En attendant de nouveau l'attention de mes lecteurs sur une nouvelle méthode de traitement des affections qui dérivent de l'état arthritique, j'ai conscience de faire non seulement une œuvre utile, mais je suis certain de faire une bonne action.

Je demande donc à tous ceux que, de près ou de loin, cette question intéresse, de me prêter attention et de bien méditer ces lignes : ils s'étonneront bien des manœuvres irritées et aussi bien des souffrances.

En dépit des progrès considérables accomplis ces vingt dernières années, tous les efforts de l'art de guérir n'ont abouti, pour ce qui nous occupe, il faut bien le dire, qu'à de bien piètres résultats, ces résultats, du reste, chacun les connaît.

Il était réservé à M. L. Richelet, de Sedan, à la suite de patientes recherches admirablement conduites, d'apporter un peu de lumière dans l'obscur chaos de la thérapeutique des Maladies de la Peau et de l'Arthritisme.

La méthode a fait ses preuves de longue date, dans la cure difficile des maladies de la Peau. Les eczémas secs ou humides, psoriasis, sycoïsis de la barbe et de la moustache, herpès, acné, furoncles, tumeurs, dartres, impétigo, lichen, prurigo, rougeurs, maladies du cuir chevelu y trouvent le remède le plus renforcé et le plus héroïque.

Il suffit de peu de temps pour voir se reconstituer graduellement les fonctions normales de la peau. La démangeaison si pénible et si tenace, qui accompagne le plus souvent ces maladies, disparaît dès le début de la cure.

Dans l'arthritisme, constipation, dans le rhumatisme, la goutte, les empêtements des cellules glandulaires (glandes), etc., la méthode de L. Richelet dissipe rapidement la douleur, résout les déformations rebelles des membres, des doigts, des oreilles, les vieilles sciaticques et les états névralgiques invétérés qui ont résisté à tous les traitements. Dans ces divers cas, elle assure l'élimination complète et rapide de notre ennemi intime, l'acide urique.

Enfin cette excellente médication a fourni des résultats inespérés dans les troubles les plus profonds de la circulation. On constate la régularisation des mouvements du cœur, la disparition de l'oppression, de l'essoufflement, des vertiges, des étourdissements, des varices, des phlébites, des hémorroïdes et

l'amélioration rapide de l'artério-sclérose, cette terrible rouille de nos vaisseaux, qui entraîne la vieillesse anticipée et précipite combien de morts précoces. S'il s'agit d'une femme, les époques irrégulières, les leucorrhées, la métrite, les accidents si redoutables du retour d'âge seront radicalement supprimés et l'on verra renaître les forces ébranlées et la vitalité compromise.

Cette action énergique sur le système circulatoire explique les cures extraordinaires obtenues dans les affections variqueuses des membres inférieurs, ulcères variqueux, eczémas variqueux (maux de jambes), varices, phlébites, etc. La décongestion des tissus et de toute la partie malade se fait rapidement, et une cicatrisation complète succède à un soulagement, un réel bien-être se produisant au début de la cure. Très vite, également, la sensation de lourdeur disparaît et la démangeaison s'évanouit.

Pour toutes ces raisons, je voudrais voir plus souvent cette merveilleuse médication employée à titre « préventif », même par ceux qui sont en bonne santé et plus encore, par tous les indifférents, les négligents, qui s'élevaient ainsi de cruels déboires, les pénibles souffrances auxquels les prédisposent leur diathèse arthritique.

Maintenant, je le répète, tous ces maux sont guéris sans retour offensif, sans changer ses habitudes, à peu de frais, par ce précieux traitement dont, du reste, des milliers de témoignages et de multiples expériences ont affirmé l'éclatant succès.

Que ceux auxquels cette révélation ne dirait que peu de chose veuillent bien se renseigner. Qu'ils s'informent auprès de la formidable légion de ceux qui ont pu apprécier la méthode et qui ont écrit leurs noms et adresses, sans plus attendre, à leur pharmacien, et achètent un flacon de Dépuratif Richelet, de manière à commencer la cure sans plus tarder. Qu'ils suivent les instructions détaillées dans la brochure illustrée qui accompagne chaque flacon et, au besoin, qu'ils écrivent directement à M. Richelet, pharmacien de 1^{re} classe, ancien interne des hôpitaux de Paris, 10, rue de Belvoir, Bayonne-Basses-Pyrénées, qui leur donnera gratuitement, selon leur cas, tous les renseignements utiles pour se soigner et se guérir. P. L.

ELECTRICITÉ

Installations Usines et appartements
Force - Lumière - Sonnerie - Téléphone -
Équipement voitures automobiles
Chargé d'accus de voitures et T. S. F.
Moteurs électriques et à essence
Toute puissance

Petit Appareillage électrique

Lampes de toutes marques
Et toute intensité
Lustres, Plafonniers et appareils
de chauffage

A. OUGEN

6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre)
Téléph. 34 - R. C. 60/4.051

ÉTUDES ENTREPRISES GÉNÉRALES

CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES
Maisons et cités ouvrières
DEMANDER NOS PRIX A FORFAIT

TOUS TRAVAUX DE BETON ARME
Constructions industrielles et agricoles
Cuves verrees pour vins, alcools, etc.

M. BRACQ & J. BERTINETTI

Ingénieurs-Constructeurs
Bureaux : 16, rue de Paris, NEVERS
Études - Devis sur demande

Chasseurs! mettez-vous en règle..

Avec la loi d'abord, mais aussi avec vous-même !
Vous avez pris votre permis, préparé votre fusil,
fait ou acheté vos cartouches, songez à acheter aussi
votre vêtement de Chasse

aux
MAGASINS A. BOMBLED

"Le Spécialiste préféré de l'Homme élégant"
67, Rue du Commerce et 2, Rue de Nemours - NEVERS

| | |
|--|--|
| Veston carnier toile fil, article solide. 65., 49., 37.» | Complet chasse en toile caoutchou. Très résistante. 149, 135 99.» |
| Paletot imperméable avec pelerine et capuchon. 129.» Le caissard doublé caout. 45.» | Veston carnier, couil ou côtelé extra. 55.» Fabr. sup. 79., 65., 55.» |
| Complet chasse, bure extra, confection soignée. 175.» et 149.» | Raglan caoutchouc, tissu double, depuis. 99.» |

Les plus beaux tissus en costumes de sport

Étude de M^r GROS, notaire à Decize (Nièvre).

A VENDRE L'AMIABLE
En bloc ou par lots
76 HECTARES DE BOIS
TAILLIS
commune de Souzy (Nièvre),
très belles réserves, important
tréfonds de gypse sous 30 hectares,
carrère ouverte.
S'adresser au notaire. 28.291

Étude de M^r Joseph PEROT, notaire à Moulins-Engilbert

A vendre à l'amiable
MAISON
A usage de Café-Restaurant, à
Villapourçon, place de l'Église.
Licence, à céder avec l'immeuble.
S'adresser à M^r PEROT, notaire.
28.423

Agents d'Affaires

ON DESIRE ACHETER
ANCIEN MOULIN
avec terres en dépendant, région
forestière, Nièvre ou départements
limitrophes.
Faire offre au CABINET
ALEXELINE, 14, rue Hoche,
Nevers. 28.408

A vendre à l'amiable
1^{re} MAISON BOURGEOISE
sise au bourg d'Onlay, comprenant
plusieurs pièces, jardin
et dépendances.
Jouissance, 11 novembre 1925.
2^e MAISON à Pouilly, commune
de Montaron, comprenant
3 pièces, dépendances, jardin
et terrain. Excellent état.
Jouissance immédiate.
S'adresser au notaire. 28.424

LA MUTATION

Société anonyme au capital de 4.000.000
Siège social PARIS, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis
Agence Principale du Centre
NEVERS, 5, rue La Fayette, Téléph 5-0

484 B. - TABAC CAFÉ RESTAURANT, centre touristique,
1 heure de Paris, fort chiffre d'affaires, beaux bénéfices. Situation
exceptionnelle. Bail 2 ans. Logement 4 pièces.
4093. - HÔTELIER BIOTRIE, sous-préfecture Centre.
Bail 15 ans à 1.000 fr. Bel logement. Grand logement. Prix
18.000 francs. Occasion.
4097. - TRANSPORTS PUBLICS à céder pour cause santé.
Affaire sans aléas et sans connaissances spéciales, consistant
à chauffer un hôtel. Logement avec loyer insignifiant.
Prix 23.000 francs. Facilités.
4050. - CAFÉ HOTEL, grande ville Centre, gaz express,
9 m* plus logement particulier. Salle de bains. Bail 14 ans à
2.500 fr. A céder pour cause maladie. Prix 50.000 francs.
4039. - CAFÉ HOTEL BAL, ville industrielle. Bail 18 ans à
2.000 francs. 5 m* plus logement personnel. Affaire susceptible
de développement. Agencement neuf, à enlever avec 20.000 francs
comptant, cause santé. Occasion.
4076. - CAFÉ, banlieue préfecture, salle de bal, bosquets,
chambres, grand jardin, chiffre d'affaires pouvant être triplé.
Prix 100.000 francs. Comptant, à débattre.
4059. - BUVETTE emplacement unique. Bail 8 ans. Affaires
350 à 400 francs par jour. Prix 52.000 francs. Grandes facilités.
Cause santé.
4075. - EPICERIE BUVETTE BAL, banlieue préfecture, 3
chambres garnies. Emplacement unique. Beau chiffre d'affaires
justifié. A enlever avec 30.000 francs comptant.
4021. - CANTINE préfecture Centre, à enlever avec 10.000 fr.

Cabinet de M. ALEXELINE
ancien principal clerc de notaire.
AGENCE CENTRALE
14, rue Hoche, 14 NEVERS

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par M^r
Pérot, notaire à Moulins-Engilbert
(Nièvre), le 24 août 1925,
Mme DEBALLE, née
BERTHELIER, a vendu par
l'intermédiaire de M. ALEXE-
LINE, à M. Joseph POINAT,
négoce en vins à Bourbon-
l'Archambault, le fonds de commerce
de tissus, nouveautés et confections
qu'elle exploitait audit lieu
de Moulins-Engilbert, place La-
fayette.

Étude de M^r BOUQUILLARD,
docteur en droit,
notaire à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE
BELLE PROPRIÉTÉ
à Nevers, rue de la Chambrère,
n° 5, comprenant grande habi-
tation et jardin d'une contenance
de 2.800 mètres environ.
Conviendrait pour clinique,
pension ou industrie.
S'adresser pour tous renseignements
à M^r BOUQUILLARD, qui délivrera permis de visiter.
28.234

Étude de M^r PRASLON, notaire à Corbigny (Nièvre)

VENTE AUX ENCHÈRES
A Nevers, salle des ventes,
avenue G. Clemenceau n° 1.
Le samedi 5 septembre 1925,
à 13 heures
UN MOBILIER comprenant
Salle à manger Renaissance
(buffet 5 portes, table, chaises),
Dessert Renaissance, très belle
chambre à coucher moderne
style Empire (armoire portes,
lit, sommier, table de nuit),
cassé, fauteuils, chaises, armoires
à glace, commodes, tables,
toilette, 2 lits bois, 2 lits fer,
cuvier, 2 lits cage, pendule
Comtoise, buffet, chaises, literie,
vaisselle, tableaux, appareils
de chauffage, lustre à gaz,
baignoire cuivre, machine à
coudre, cuisinière, fourneau à
gaz, nombreux objets divers.
Au comptant, frais en sus. 28.453

VENTES

MOTOCYCLETTES Triumph
1919, 4 HP, à bon état de
marche, 2.250 fr.
M. BLASINI, à Tazières, près
Nevers. 28.184

CONDUITE INTERIEURE
Ford, carrosserie française,
état de neuf, visible garage de
Nevers, par Félix-Faure,
Nevers.
M. BLASINI, à Tazières, près
Nevers. 26.924

MACHINES A TRICOTER
lites larg. Prix de Fabric. Al-
gériennes. Travail assuré. Catal.
gratuit.

MAINES toutes nuances.
Echant. gratis. LA LABORIEU-
SE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.
28.118

Étude de M^r PRASLON, notaire à Corbigny (Nièvre)

VENTE DE FONDS DE
COMMERCE

Suivant acte reçu par M^r
Praslon, notaire à Corbigny, le
12 août 1925, enregistré à Cor-
bigny le 17 août 1925, folio 25,
c. 194, M. Gervais-Henri-Vic-
tor JACQUAUX, négociant, et
Mme Louise-Hélène GABANDEL-
LE, son épouse, demeurant en-
semble à Corbigny, ont vendu
à M. Louis-Henri VUILLET,
commerçant, et Mme Marie-
Berthe-Louise JACQUEMIN, son
épouse, demeurant ensemble
à Morez (Jura) et actuelle-
ment à Corbigny, un fonds de
commerce de chausseries ex-
ploité à Corbigny, Grande-
Rue, connu sous le nom de
« La Botte Rouge », et com-
prenant l'enseigne, le nom com-
mercial, la clientèle et l'achan-
dage y attachés, le matériel
servant à son exploitation, et
les marchandises en dépendant
avec entrée en jouissance au
1^{er} août 1925.

2671. - Principal CAFÉ,
d'un imp. canton. S. d. Bail
13 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 60.000
francs. 2 salles, 10 ch. Terrasse
couverte, 2 vastes salles, cuis.,
4 ch. cab. Prix à déb. On traite
avec 35.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2683. - CHAUSSEURES, fonds
tenu 21 ans en gr. bourg S.-M.
Bail à vol. Aff. 50.000 fr. (dont
10.000 en répar.) à 30. Bout.
s. à m., cuisine, atelier, 4 ch.
coul. dép. Prix à déb. 32.000 fr.
Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2686. EPICERIE, TABAC,
BUVETTE, BAL en excellent
point de vue de la Brie. Bail 15 ans,
loy. 1.600 fr. Aff. 120.000 fr. sans
sortir. On place net 10.000 fr.
par an. 3 salles, cuis., réserve,
4 chambres (piano automatique),
coul. dép., jard. Pas de coiffeur
dans le pays. Prix à déb. On
traite avec 25.000 francs.
FRANCHON, Fontainebleau.

2688. - EPICERIE, BUVE-
TE, BAL en bonne cour. de
l'Yonne. Bail 15 ans, loy. 350 fr.
Aff. 30.000 fr., dont 12.000 en
loy. S. Billard, boul. s. à m.,
bal, cuis., 3 ch. gr. coul. dépend
jardin, champ. Prix à déb. On
traite avec 15.000 fr.

2705. - GARAGE, TRANS-
PORTS, COMMERCE DE
CYCLES, sans concurrent, ville
S.-M. Bail à vol. loy. 2.800 fr.
Aff. 80.000 fr. (25.000 en transp.)
laissant net 35.000 fr. par an.
Garage pour 10 voitures, bout. 6
pièces, 2 autos 12 et 14 HP, bon
état. Prix à déb. On traite avec
30.000 francs.
FRANCHON, Fontainebleau.

2712. - CREMERIE, EPICERIE,
RIO, PRIMEURS, centre indust.
banlieue de Paris. Bail 15 ans, loy.
800 fr. Aff. 150 fr. par jour à
25 %. Bout. s. à m., cuis. 2
ch., ch. débarras, coul. eau,
gaz, élect. Prix à déb. On traite
avec 10.000 francs.
FRANCHON, Fontainebleau.

2715. - EPICERIE, TABAC,
BUVETTE, imp. bourg, très
pass. près gr. ville. Bail 6 ans,
loy. 1.000 fr. Aff. 140.000 fr.
140.000 fr. plus tabac. On place
net 25.000 fr. par an. Bout. arr.
boul., café, s. bal, 10 ch. (7 meub-
lées), coul. dép., poste d'es-
sence. Prix à déb. On traite
avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2711. - CAFÉ, HOTEL, EPICERIE,
centre bourg village, sur
route très pass. Bail 7 ans, loy.
550 fr. Aff. 7.700 fr. par mois.
On place net 12.000 fr. par an.
4 salles, cuis., 4 ch. (3 meubl-
ées), coul. hangar, écurie, remise,
gr. jard., clos. Prix à déb. On
traite avec 30.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2723. - MAISON meublée,
plein centre ville industriel. Bail
6 ans et à vol., loy. 1.200 fr.
produit 8.640 fr. par an. Logt.
pers., 3 ch. meubl., coul., lavoir.
Prix à déb. 14.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2725. - EPICERIE, MERCE-
RIE, canton commerçant. Bail
13 ans, loy. 500 fr. Aff. 30.000
francs. Salles à 30, 15 m., s.
à m., cuis., 3 ch., 2 cabinets,
instal. pour grainetier. Prix à
deb. On traite avec 10.000 fr.
comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

SITUATION 12.600 fr. PAR AN
à M. actif, capable recruter et
à courtiers est offerte par
Société capital
10.000.000.
Écrire avec références à M. NAU, à Fours
(Nièvre).

LE SECRET DU CURE NIVERNAIS

Pipi au Lit, Asthme, Hémorroïdes
RADICALEMENT GUERIS (Notice gratuite)
Dépôts : GUR, ph. à Decize ; MACLOS, ph. à
Clamecy ; MORICE, ph. à La Machine ; SEGUIN
ph. à Cosne.
Dépôt gén. : ph. J. G. LAZORTHES, à NEVERS

Automobile

BALLOT 2 litres sport et touriste.
VERMOREL 1000 kgs.
DONNET-ZEDEL 7 et 11 C. V. Camionnettes 600 et
1400 kgs.
CYCLEGAR VIOLET 5.250 francs.

Garage T. CHRIST
Rue Gambetta, 12 et 14
MOULINS
T. 15 - Atelier de Réparations

REMISEMENT DE TOUS CYLINDRES DE
MOTEURS, sur machines spéciales, nouveaux
pistons, axes, segments, trois ou quatre jours
après réception. Prix travail irréprochables.
COLLET et Cie, Belleville-sur-Saône.

JARDINIER
seul, 4 branches, b. réf.
est demandé pour l'Ar-
dèche, Ecr. Mme de LAFARGE, Hel. Al-
bert 1^{er}, Vichy.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : JOYET DE MAUBEC

On devient Propriétaire!
en s'adressant à
LA
Prévoyance
de l'Ouest
Société Mutuelle d'Épargne
et de Construction
Entreprise privée assujettie au
contrôle de l'Etat
cui vous facilitera, par des crédits de
10 ou 15 ans, l'acquisition ou la
construction de la maison que vous
desirez.

Renseignements et Documents gratuits:
S'adresser à la DIPECTION RÉGIONALE, 11, Av. Georges-Clément, NEVERS
Inspection principale : M. DAUDET, à Mars-sur-Aillon.
Bureau à Saint-Pierre-le-Moutier, ouvert le jour de 8 heures à midi.
Inspection particulière : M. SIMONIN, rue des Vignes à Decize.
Inspection particulière à Saint-Honoré-les-Bains : M. MICHON.

5 C.V. CITROEN 10C.V. Garage de la Nièvre
Les plus économiques - Meilleur marché
t, rue Félix-Faure, NEVERS

Armes-Munitions
J. AUROY
37, Rue des Bouehers MOULINS
Cartouches chargées au gré du client - Fournitures diverses

Constructions Mécaniques
A. COUSON
NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS
Maison Fondée en 1920
TOUTE LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS
Engrenages droits, coniques
Hélicoidaux taillés
Tour, Fraisage, Rabotage
A Façon et en Série
Spécialiste des Moteurs à Vapeur
Etels et Gens-Diels
Epreuves d'Appareils à Vapeur
Démontage, Remontage
La Maison se charge de tous travaux de Cimentation, Trempe avec appareils modernes.
PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE ATELIERS PRES LE PARC

Vous avez
l'eau, le gaz, l'électricité.
Pourquoi
n'avez-vous pas
Le CHAUFFAGE CENTRAL
Par Radiateurs et Chaudières
"IDÉAL CLASSIC"
BUTINFSM CONSTRUCTEURS
MOULINS
Chauffage central
Service d'eau chaude
GSM CHOIX D'APPAREILS SANITAIRES